

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 25/03/2022 Dossier complet le : 25/03/2022 N° d'enregistrement : 2022-12427

1. Intitulé du projet

Agrandissement établissement conchylicole

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom GABORIAU Prénom Christophe

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale GABORIAU Christophe

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale GABORIAU Christophe

RCS / SIRET 34923909500020 Forme juridique EI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14	Travaux ouvrages et aménagement dans les espaces remarquables ou littoral : permis de construire en zone AoU2000

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Agrandissement du bâtiment d'exploitation une partie fermée et une partie ouverte

4.2 Objectifs du projet

Objectifs des travaux :

1. Agrandissement du bâtiment d'élevage afin de d'améliorer les conditions de travail des salariés : séparation de la partie production d'huîtres et production de moules, déménagement des bureaux à l'étage (agrandissement avec mise en sécurité éventuelle du personnel)
2. Amélioration des conditions sanitaires avec mise en place d'une couverture au dessus des bassins

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'agrandissement seront réalisés au fur et à mesure.

Une extension de 557m² fermée sera créée sur l'avant du bâtiment existant . A l'arrière, une couverture métallique de 720m² recouvrira les bassins.

Pas de remblais ni déblais de prévu.

Les déchets émis pendant cette phase de travaux seront acheminés en déchetterie.

Pas d'apport de matériel prévu hormis les matériaux de construction apportés sur le site en fonction des besoins du chantier.

En ce qui concerne le bruit, il sera émis en journée mais non significatif. Ils seront assimilables au bruit de l'exploitation

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois terminés les bâtiments permettront de pouvoir travailler dans de meilleures conditions de travail pour les salariés et d'avoir également une amélioration des conditions sanitaires des coquillages.

Le nouveau bâtiment fera environ 1 830m² dont 1100m² d'emprise hydraulique

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

évaluation d'incidence Natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
extension fermée de 557m ² couverture métallique 720m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Dolus d'oleron

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5° 55' 14 " 4N Lat. 1 _ ° 14 ' 08 " 4W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 540007610 Marais et vasière de Brouage-Seudre-Oléron
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DOLUS D'OLERON
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DANS UN SITE CLASSE

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL APPROUVE
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SIC FR5400431 Marais de Brouage et Nord Oleron ZPS FR5410028 Marais de Brouage, Ile d'Oléron
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SITE CLASSE OLERON

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BATIMENT DEJA RACCORDE A L'EAU; PAS DE NOUVEAU RACCORDEMENT PREVU
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON pas de dégradation habitat. déjà zone artificialisée, zone de travail ostréicole avec plateforme calcaire et béton actuellement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas d'impact : zone artificialisée avec déjà exploitation conchylicole

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas plus que l'exploitation conchylicole déjà sur place...
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	pas plus que l'exploitation conchylicole en place

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pendant les travaux peut être un peu
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

pas nécessaire de faire une évaluation déjà exploitation ...

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
évaluation Natura 2000 avec tous les plans intégrés (annexes) permis de construire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

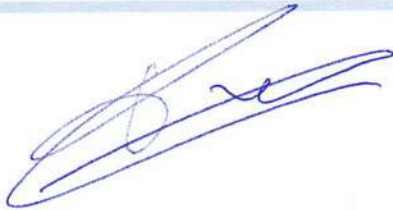


Fait à

Marenes

le, 25/03/2022

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Laurent GEOFFROY
Architecte DPLG

39 boulevard de l'Océan 17 200 - ROYAN
05 46 38 05 29
laurent.geoffroy@orange.fr



Maître d'ouvrage :

M. GABORIAU

51 route de la Côte la Baudissière
17550 DOLUS D'OLERON

Projet :

**Extension d'un
bâtiment ostréicole**

000 BI 381 à 388 - 1740,60m²
51 route de la Côte la Baudissière
17 550 DOLLUS D'OLERON



**DEMANDE DE PERMIS DE
CONSTRUIRE**



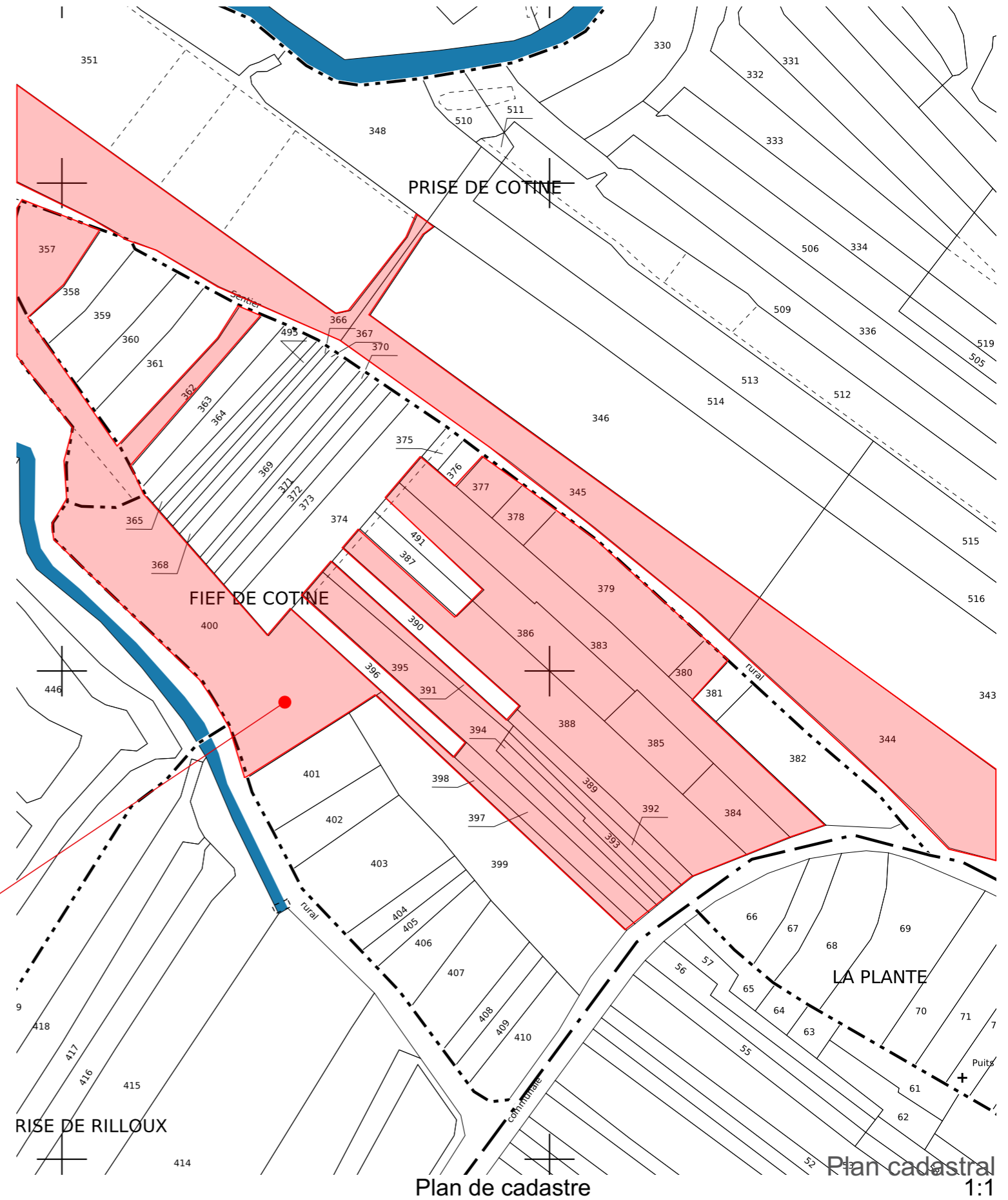
Plan de situation 1

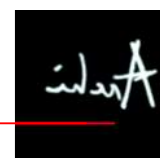
Emplacement projet

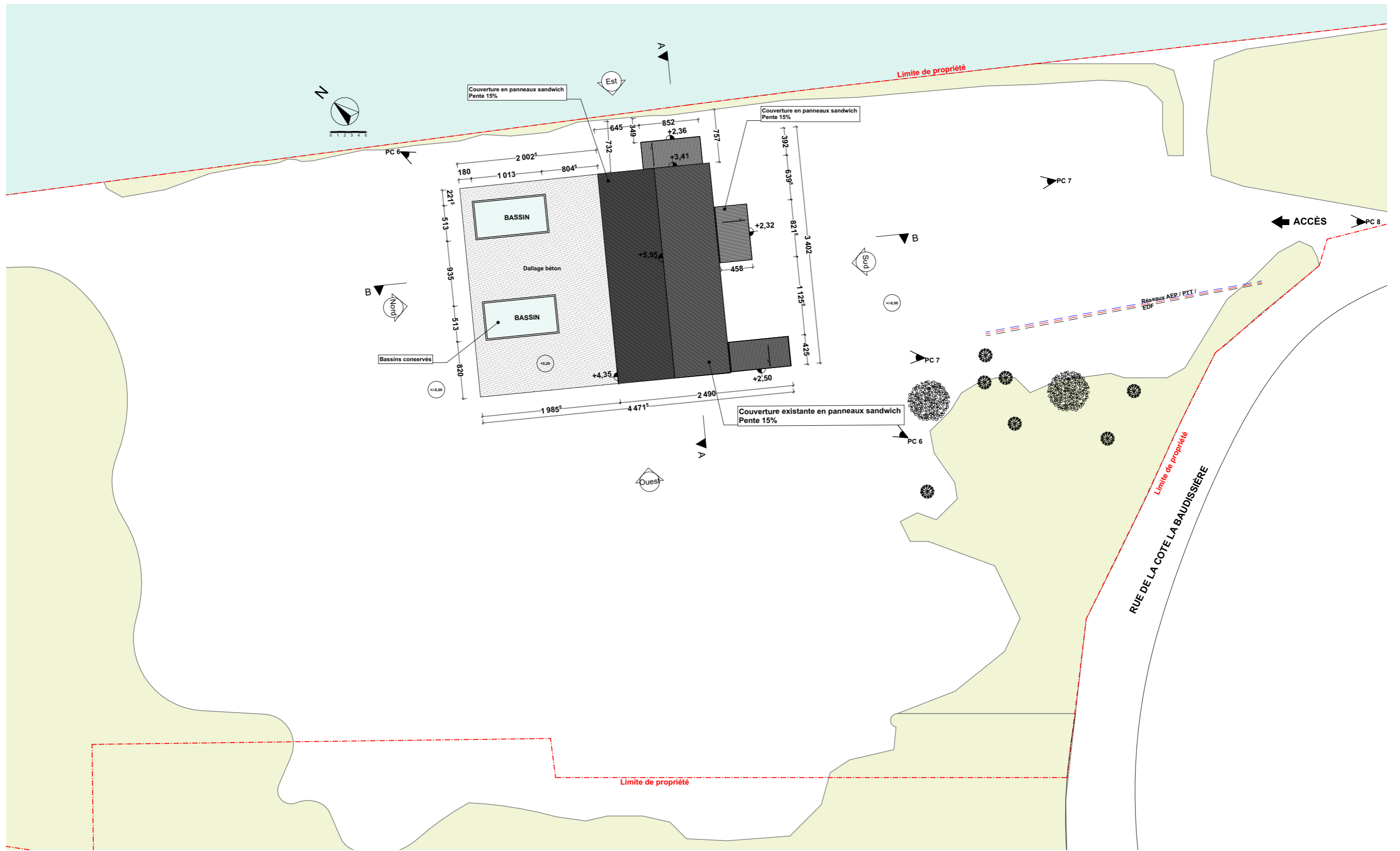


Plan de situation 2

Parcelles :
 n°344 à 345
 n°352 à 357
 n°362
 n°377 à 389
 n°395 à 400



<p>Maître d'ouvrage :</p> <p>M. GABORIAU</p> <p>51 route de la Côte la Baudissière 17550 - DOLUS D'OLERON</p>	<p>Projet :</p> <p>Extension d'un bâtiment ostréicole</p> <p>000 BI 381 à 388 - 1740,60m² 51 route de la Côte la Baudissière 17 550 - DOLLUS D'OLERON</p>	<p>Nom du plan:</p> <p>Plan de situation</p> <p>Echelle(s) :</p> <p>1:1 / A3</p>	<p>Phase de projet:</p> <p>PERMIS</p> <p>Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être considérés ni utilisés comme des plans d'exécution.</p> <p>Date d'impression : 09/08/2021</p>	<p>PC01</p>	<p>Maître d'oeuvre :</p> <p>Laurent GEOFFROY Architecte DPLG</p> <p>39 boulevard de l'Océan 17 200 - ROYAN 05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51 laurent.geoffroy@orange.fr</p> 
--	---	--	--	--------------------	--



Maître d'ouvrage :

M. GABORIAU

51 route de la Côte la Baudissière
17550 - DOLUS D'OLERON

Projet :

**Extension d'un
bâtiment ostréicole**

000 BI 381 à 388 - 1740,60m²
51 route de la Côte la Baudissière
17 550 - DOLLUS D'OLERON

Nom du plan:

Plan de masse existant

Echelle(s) :

1:500 / A3

Volumes/Disque Serveur/PROJET/ACTIF/000 - PLAIRE - PERMIS HANGARS METALLIQUE/GABO/09/08/2021

Phase de projet:

PERMIS

Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être
considérés ni utilisés comme des plans d'exécution.

Date d'impression :

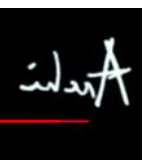
09/08/2021

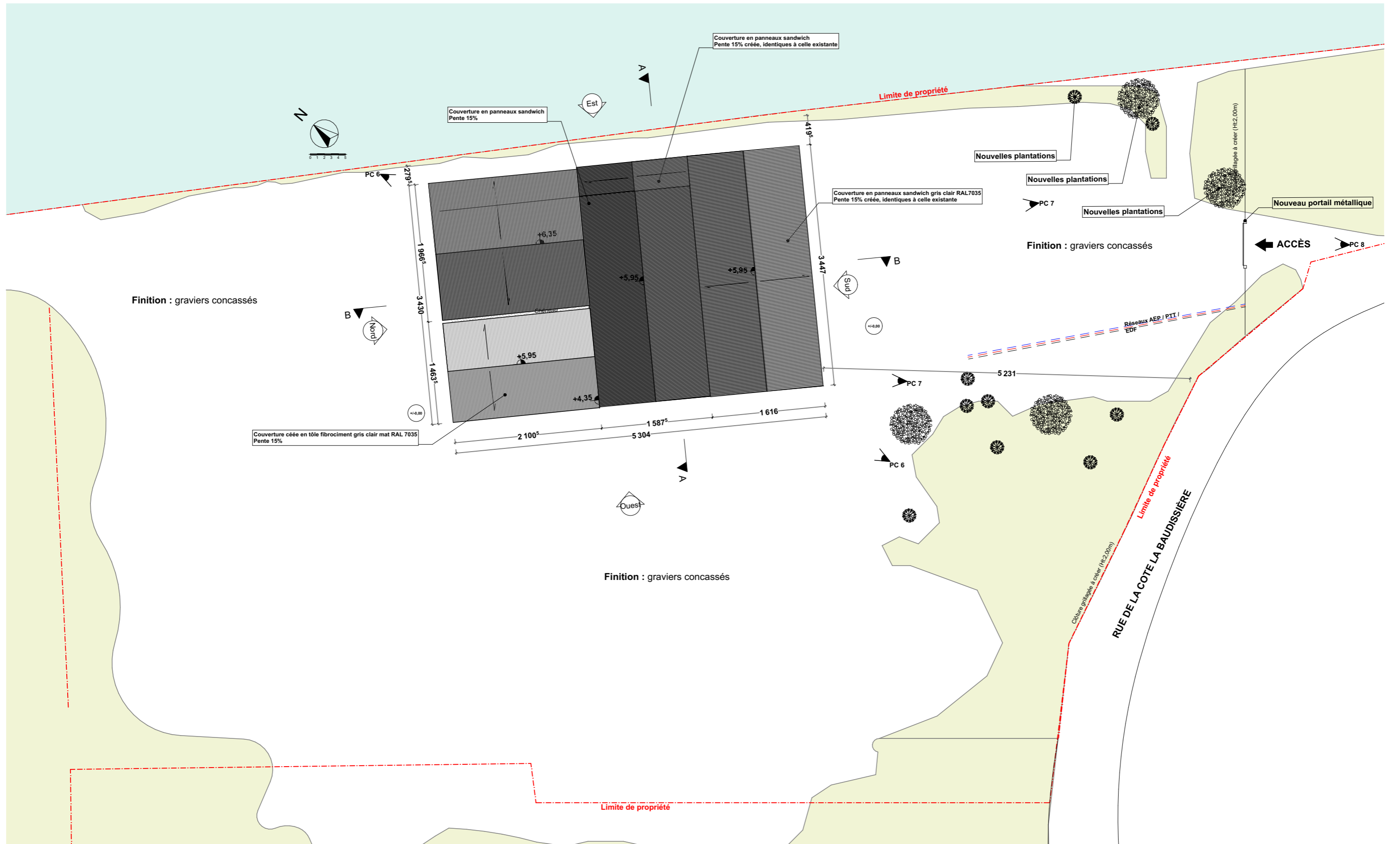
PC02

Maître d'oeuvre :

**Laurent GEOFFROY
Architecte DPLG**

39 boulevard de l'Océan 17 200 - ROYAN
05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
laurent.geoffroy@orange.fr





Maître d'ouvrage :
M. GABORIAU
 51 route de la Côte la Baudissière
 17550 - DOLUS D'OLERON

Projet :
Extension d'un bâtiment ostréicole
 000 BI 381 à 388 - 1740,60m²
 51 route de la Côte la Baudissière
 17 550 - DOLLUS D'OLERON

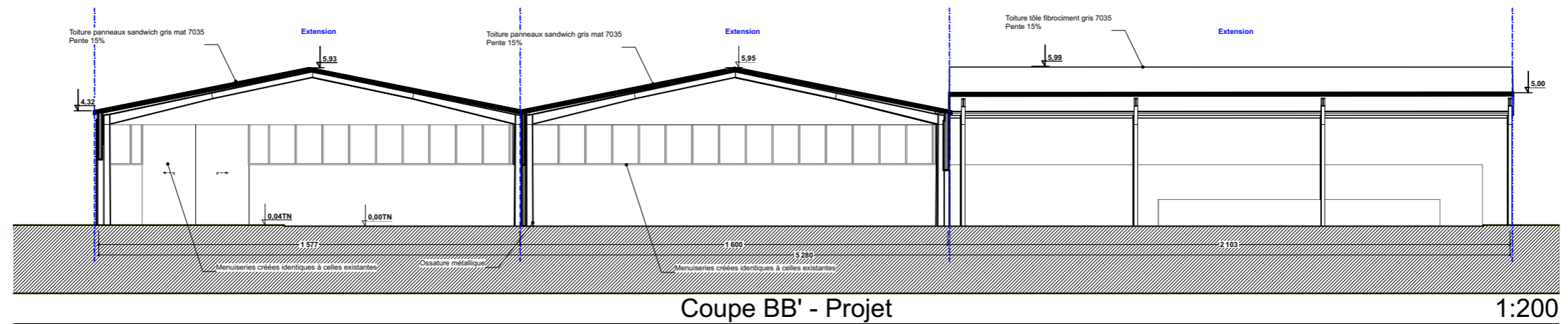
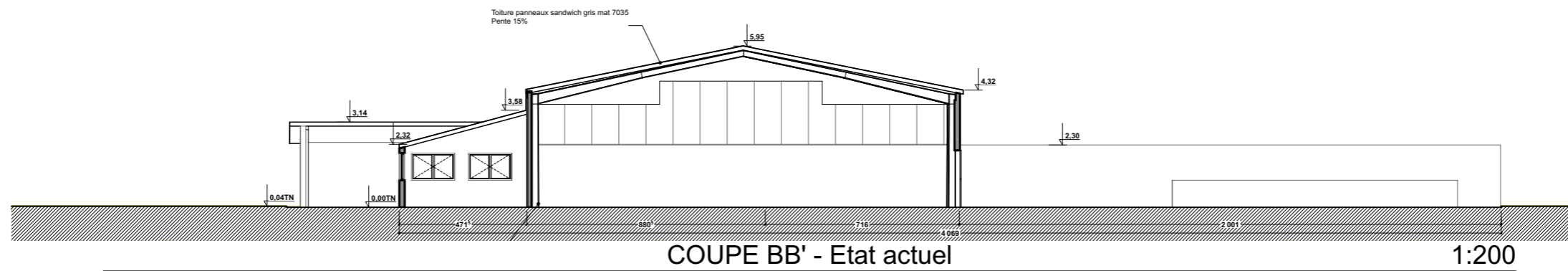
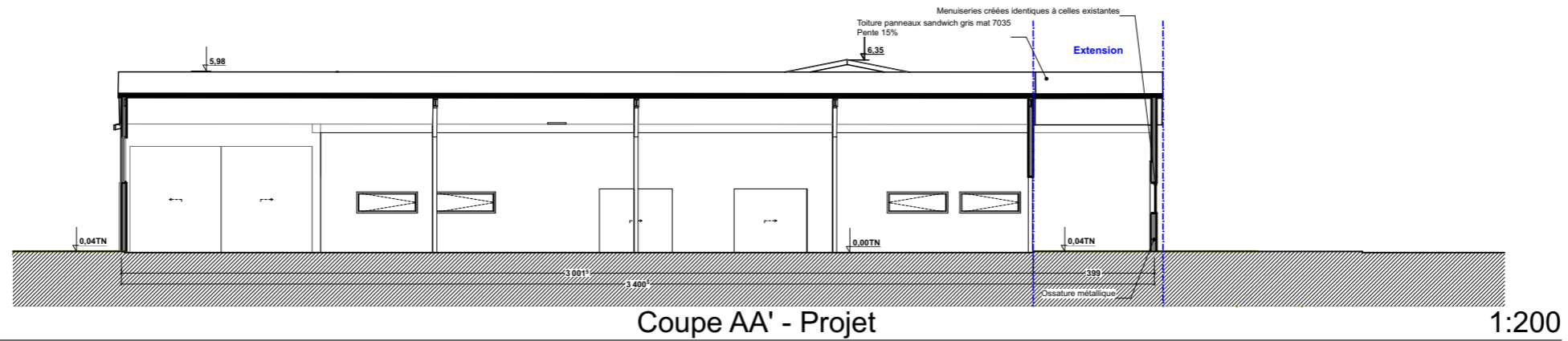
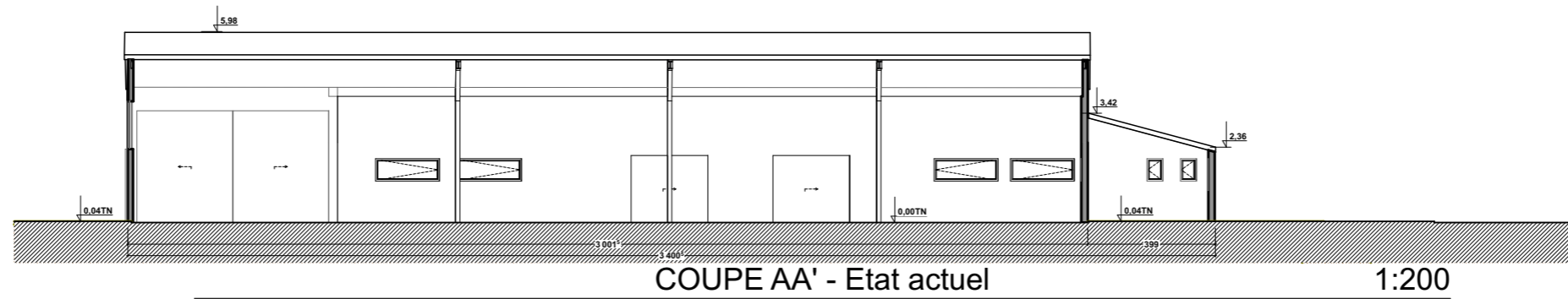
Nom du plan:
Plan de masse PROJET
 Echelle(s) :
1:500 / A3

Phase de projet:
PERMIS
 Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être considérés ni utilisés comme des plans d'exécution.
 Date d'impression :
09/08/2021

PC02

Maître d'oeuvre :
Laurent GEOFFROY
Architecte DPLG
 39 boulevard de l'Océan 17 200 - ROYAN
 05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
 laurent.geoffroy@orange.fr





Maître d'ouvrage :

M. GABORIAU

51 route de la Côte la Baudissière
17550 - DOLUS D'OLERON

Projet :

**Extension d'un
bâtiment ostréicole**

000 BI 381 à 388 - 1740,60m²
51 route de la Côte la Baudissière
17 550 - DOLLUS D'OLERON

Nom du plan:

Coupes

1:200 / A3

Echelle(s) :

Volumes/Disque Serveur/PROJET ACTIF/000 - PLAIRE - PERMIS HANGARS METALLIQUE/GABOR/09/2021

Phase de projet:

PERMIS

Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être
considérés ni utilisés comme des plans d'exécution.

Date d'impression :

09/08/2021

CS

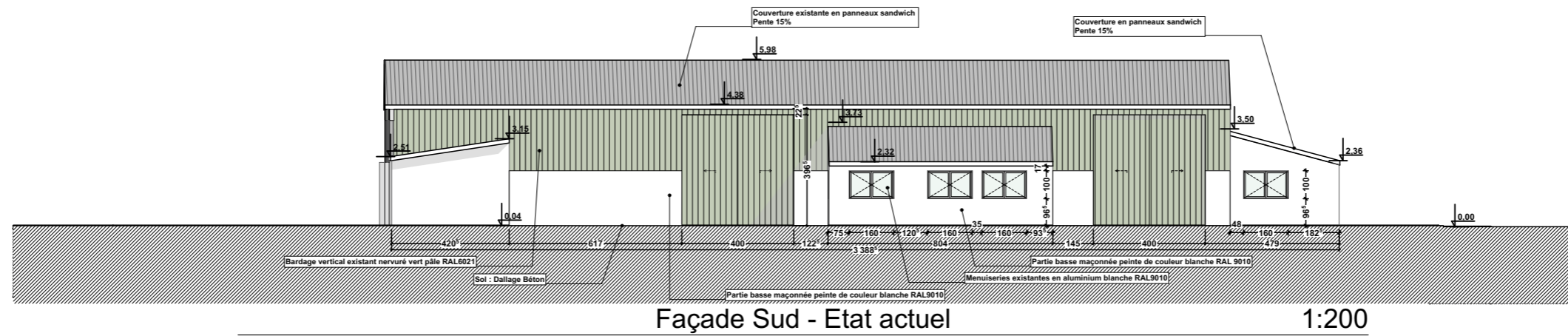
PC03

Maître d'oeuvre :

**Laurent GEOFFROY
Architecte DPLG**

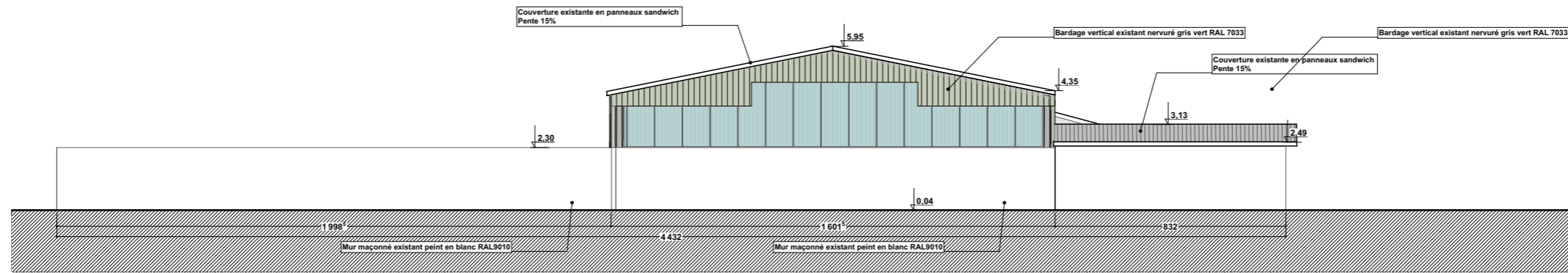
39 boulevard de l'Océan 17 200 - ROYAN
05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
laurent.geoffroy@orange.fr





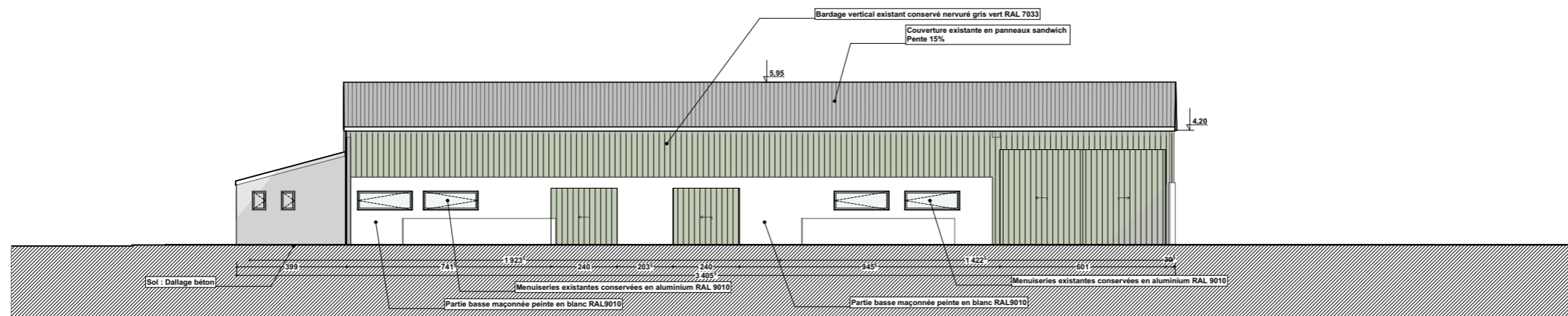
Façade Sud - Etat actuel

1:200



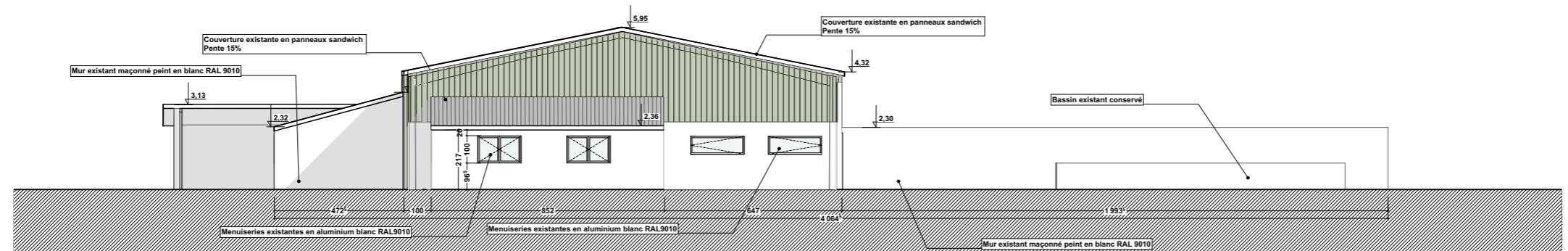
Façade Ouest - Etat actuel

1:200



Façade Nord - Etat actuel

1:200



Façade Est - Etat actuel

1:200

Maître d'ouvrage :

M. GABORIAU

51 route de la Côte la Baudissière
17550 - DOLUS D'OLERON

Projet :

**Extension d'un
bâtiment ostréicole**

000 BI 381 à 388 - 1740,60m²
51 route de la Côte la Baudissière
17 550 - DOLLUS D'OLERON

Nom du plan:

Façades existantes

Echelle(s) :

1:200 / A3

Phase de projet:

PERMIS

Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être
considérés ni utilisés comme des plans d'exécution.

Date d'impression :

09/08/2021

PC05

Maître d'oeuvre :

**Laurent GEOFFROY
Architecte DPLG**

39 boulevard de l'Océan 17 200 - ROYAN
05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
laurent.geoffroy@orange.fr



Description du terrain et de l'environnement

Caractéristiques du terrain

Le terrain est situé sur la commune de Dolus D'Oléron en Charente Maritime.
Le terrain ne présente pas de dénivelé important et est actuellement végétalisé. Les parcelles sont desservies par la Route de la Côte.

Caractéristiques de l'environnement architectural immédiat

Les parcelles environnantes sont constituées de bassins de culture en majeure partie et d'autres bâtiments agricoles.

Description du terrain et de l'environnement

Descriptif du bâtiment

Le programme comporte l'extension d'un bâtiment agricole existant de 557 m². Pour un souci d'agrandissement de la production, le projet intégrera des bureaux, des stockages et de nouvelles zones de travail afin de séparer la production d'huîtres et de moules. Les bassins existants seront couverts par une structure métallique non close.

Le bâtiment n'étant pas chauffé, il n'est pas concerné par la RT2012.

La nouvelle construction sera en traitée de même façon que celle existante, telle un bâtiment agricole :

- Partie haute recouverte d'un bardage métallique nervuré, pose verticale de couleur gris vert RAL 7033.
- Partie basse maçonnée et peinte en blanc RAL 9010.
- couverture en panneaux sandwich gris clair mat RAL 7035 pour la nouvelle extension et couverture en tôle fibrociment gris clair RAL 7035 au dessus des bassins.
- huisseries extérieures en aluminium de couleur blanc RAL 9010.
- clôture métallique et portail en aluminium de couleur gris RAL 7035.

Les nouveaux bâtiments seront couverts d'une toiture à deux pans de 15% en panneaux sandwich sur la partie extension et tôle fibrociment au dessus des bassins et sera d'une hauteur de 6,35 m au faitage et de 4,35m à l'égout, comptées par rapport au terrain naturel.

Les réseaux EDF, TELECOM et EAU seront raccordés aux réseaux existants.

Aménagement extérieur

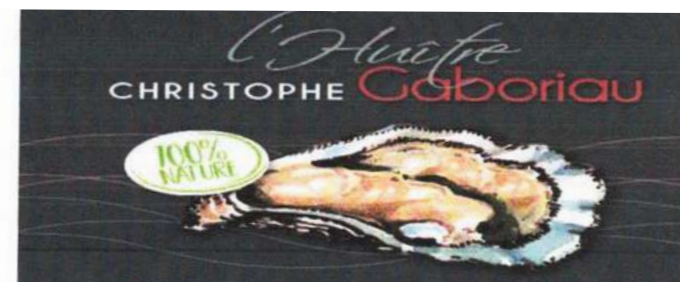
Le terrain est plat et sera recouvert de graviers clairs concassés pour faciliter la circulation des engins agricoles et des véhicules des clients autour du bâtiment et au niveau de l'accès à la parcelle.

Le terrain accueillera de nouvelles plantations.

Pas de création de places de stationnement supplémentaires.

Des clôtures d'une hauteur de 2,00m seront placées en périphérie du terrain ainsi qu'un portail métallique afin de contrôler d'accès à la parcelle.

Les eaux pluviales seront infiltrées sur la parcelle.



Christophe GABORIAU
Eleveur-Affineur-Expéditeur
51, Route de la Côte
La Baudissière
17550 DOLUS D'OLERON
Tél : 05 46 75 50 09

Objet : Raisons de la demande d'agrandissement

Madame, Monsieur,

Suite à notre demande d'agrandissement, vous trouverez détaillé ci-dessous les raisons de cette dernière ;

- Chaque mois de décembre pour faire face au nombre croissant de commandes, nous devons louer et faire installer deux tivolis afin de protéger nos marchandises des intempéries avant leur chargement, un agrandissement nous permettrait la mise d'un quai de déchargement à l'année afin de maintenir notre marchandise à température (en hiver comme en été) et de délimiter une zone sécurisée pour le chargement nécessitant l'utilisation et la circulation de véhicule motorisés dans nos locaux.

- Nos bassins de purification sont actuellement à ciel ouvert ce qui rend notre fabrication vulnérable face aux volatiles qui se servent volontiers dedans, de plus la tombée d'eau douce joue sur la salinité et donc la qualité de nos produits. Une couverture de ceux-ci comme envisagé par l'agrandissement permettrait aux salariés travaillant au niveau des bassins de ne pas subir les intempéries et donc d'améliorer significativement leur qualité de travail ainsi que leur productivité.

- Nous souhaitons également créer une salle de pause pour nos salariés, ce dont ils ne disposent pas à l'heure actuelle. Et agrandir les bureaux déjà existant afin d'avoir une salle pour recevoir nos clients lors de leurs visites.

Vous remerciant de l'attention bienveillante que vous porterez à notre demande, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Christophe Gaboriau



Maître d'ouvrage :

M. GABORIAU

51 route de la Côte la Baudissière
17550 - DOLUS D'OLERON

Projet :

**Extension d'un
bâtiment ostréicole**

000 BI 381 à 388 - 1740,60m²
51 route de la Côte la Baudissière
17 550 - DOLLUS D'OLERON

Nom du plan:

Notice paysage

Echelle(s) :

1:1 / A3

Phase de projet:

PERMIS

Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être considérés ni utilisés comme des plans d'exécution.

Date d'impression :

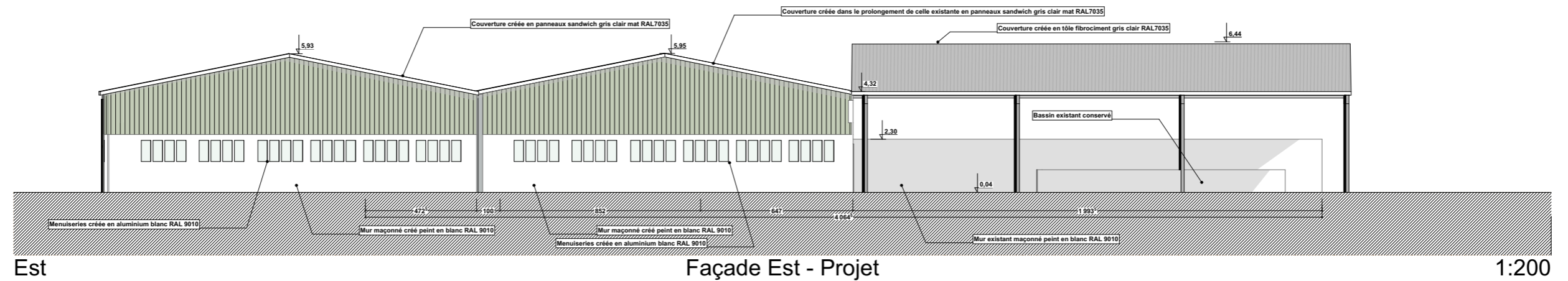
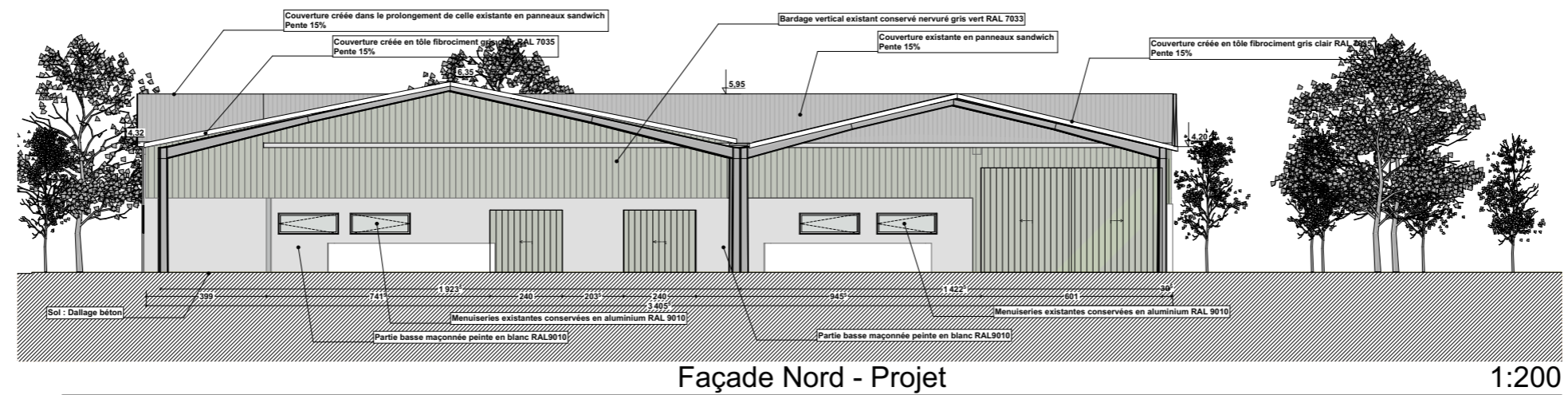
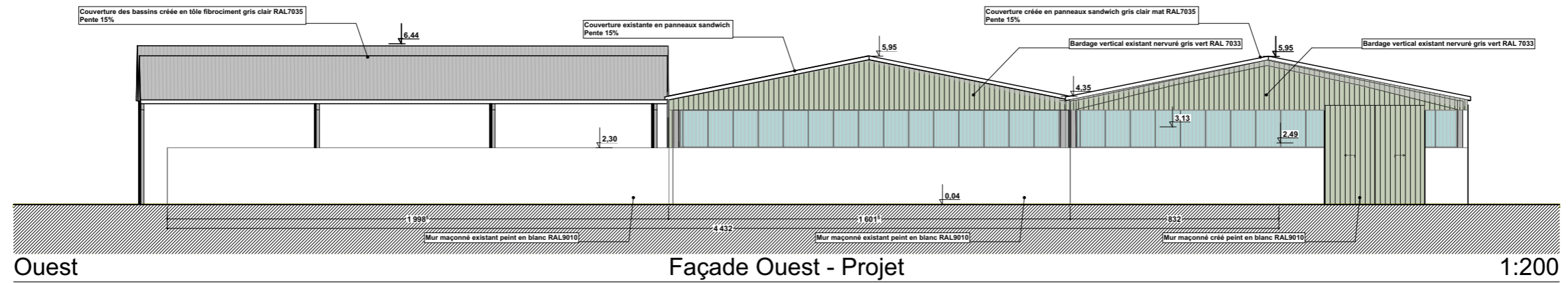
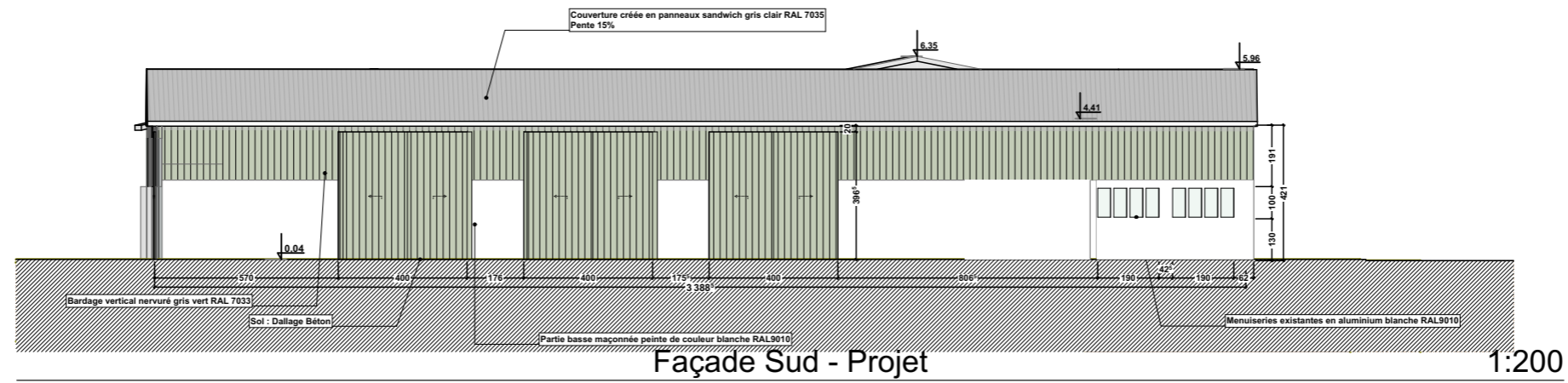
09/08/2021

Maître d'oeuvre :

**Laurent GEOFFROY
Architecte DPLG**

39 boulevard de l'Océan 17 200 - ROYAN
05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
laurent.geoffroy@orange.fr





Maître d'ouvrage :

M. GABORIAU

51 route de la Côte la Baudissière
17550 - DOLUS D'OLERON

Projet :

**Extension d'un
bâtiment ostréicole**

000 BI 381 à 388 - 1740,60m²
51 route de la Côte la Baudissière
17 550 - DOLLUS D'OLERON

Nom du plan:

Façades PROJET

Echelle(s) :

1:200 / A3

Phase de projet:

PERMIS

Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être
considérés ni utilisés comme des plans d'exécution.

Date d'impression :

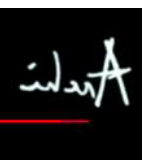
09/08/2021

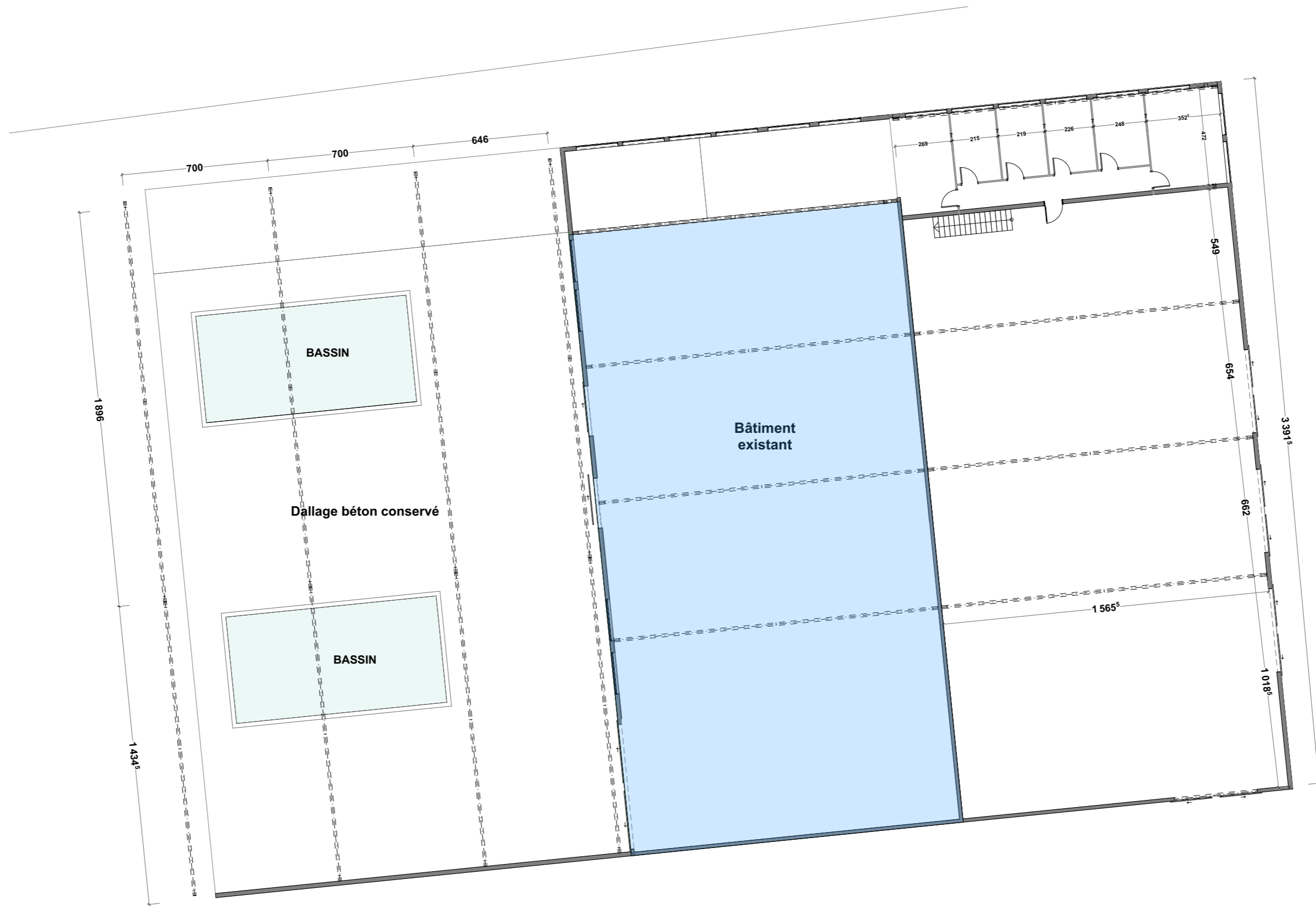
PC05

Maître d'oeuvre :

**Laurent GEOFFROY
Architecte DPLG**

39 boulevard de l'Océan 17 200 - ROYAN
05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
laurent.geoffroy@orange.fr





Plan Rez-de-chaussée

1:200

Maître d'ouvrage :

M. GABORIAU

51 route de la Côte la Baudissière
17550 - DOLUS D'OLERON

Projet :

**Extension d'un
bâtiment ostréicole**

000 BI 381 à 388 - 1740,60m²
51 route de la Côte la Baudissière
17 550 - DOLLUS D'OLERON

Nom du plan:

Rez-de-chaussée

Echelle(s) :

1:200 / A3

Phase de projet:

PERMIS - PLAN

Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être
considérés ni utilisés comme des plans d'exécution.

Date d'impression :

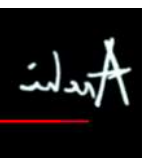
09/08/2021

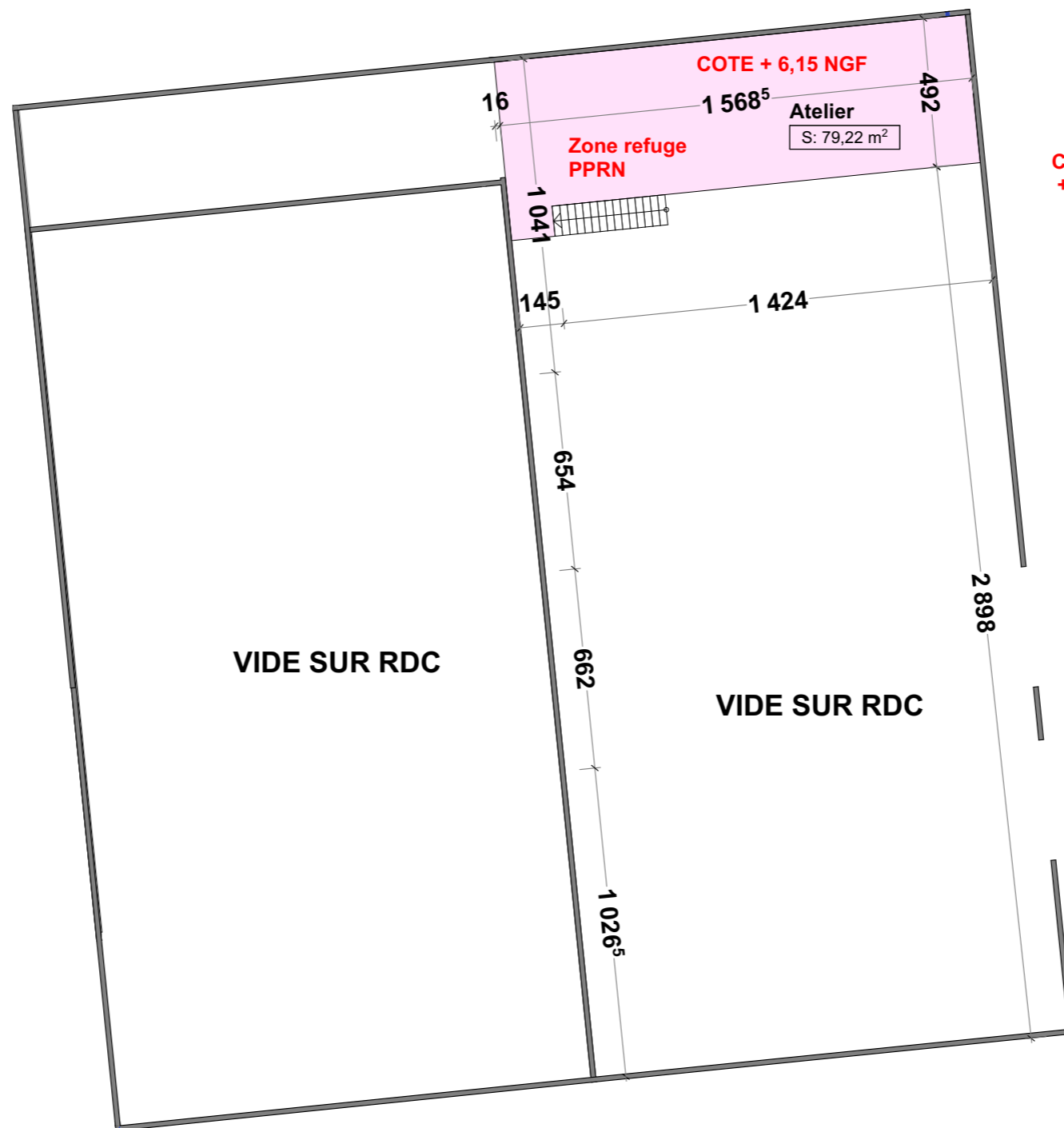
PC10.
1

Maître d'oeuvre :

Laurent GEOFFROY
Architecte DPLG

39 boulevard de l'Océan 17 200 - ROYAN
05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
laurent.geoffroy@orange.fr





Plan étage

1:200



<p>Maître d'ouvrage :</p> <p>M. GABORIAU</p> <p>51 route de la Côte la Baudissière 17550 - DOLUS D'OLERON</p>	<p>Projet :</p> <p>Extension d'un bâtiment ostréicole</p> <p>000 BI 381 à 388 - 1740,60m² 51 route de la Côte la Baudissière 17 550 - DOLLUS D'OLERON</p>	<p>Nom du plan :</p> <p>Étage</p> <p>Echelle(s) :</p> <p>1:200 / A3</p>	<p>Phase de projet :</p> <p>PERMIS - PLAN</p> <p>Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être considérés ni utilisés comme des plans d'exécution.</p> <p>Date d'impression :</p> <p>09/08/2021</p>	<p>PC10.</p> <p>2</p>	<p>Maître d'oeuvre :</p> <p>Laurent GEOFFROY Architecte DPLG</p> <p>39 boulevard de l'Océan 17 200 - ROYAN 05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51 laurent.geoffroy@orange.fr</p> 
--	--	---	---	-------------------------------------	--

PC6 : VUES 3D



Avant travaux



Après travaux



Avant travaux



Après travaux

Maître d'ouvrage :

M. GABORIAU

51 route de la Côte la Baudissière
17550 - DOLUS D'OLERON

Projet :

**Extension d'un
bâtiment ostréicole**

000 BI 381 à 388 - 1740,60m²
51 route de la Côte la Baudissière
17 550 - DOLLUS D'OLERON

Nom du plan:

Insertion graphique

Echelle(s) :

1:9,62, 1:9,61 / A3

Volumes/Disque_Serveur/PROJET ACTIF/000 - PLAIRE - PERMIS HANGARS METALLIQUE/GABO/09/2021

Phase de projet:

PERMIS

Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être
considérés ni utilisés comme des plans d'exécution.

Date d'impression :

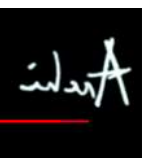
09/08/2021

PC06

Maître d'oeuvre :

Laurent GEOFFROY
Architecte DPLG

39 boulevard de l'Océan 17 200 - ROYAN
05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
laurent.geoffroy@orange.fr





Vues lointaine



Vue proche

Maître d'ouvrage :

M. GABORIAU

51 route de la Côte la Baudissière
17550 - DOLUS D'OLERON

Projet :

**Extension d'un
bâtiment ostréicole**

000 BI 381 à 388 - 1740,60m²
51 route de la Côte la Baudissière
17 550 - DOLLUS D'OLERON

Nom du plan:

Photographies

Echelle(s) :

/ A3

Volumes/Disque_Serveur/PROJET/ACTIF/000 - PLAIRE - PERMIS HANGARS METALLIQUE/GABO/09/2021

Phase de projet:

PERMIS

Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être
considérés ni utilisés comme des plans d'exécution.

Date d'impression :

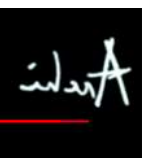
09/08/2021

**PC07
& 08**

Maître d'oeuvre :

Laurent GEOFFROY
Architecte DPLG

39 boulevard de l'Océan 17 200 - ROYAN
05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
laurent.geoffroy@orange.fr





Maître d'ouvrage :

M. GABORIAU

51 route de la Côte la Baudissière
17550 - DOLUS D'OLERON

Projet :

**Extension d'un
bâtiment ostréicole**

000 BI 381 à 388 - 1740,60m²
51 route de la Côte la Baudissière
17 550 - DOLLUS D'OLERON

Nom du plan :

IMAGE 3D

Echelle(s) :

/ A3

Volumes/Disque_Serveur/PROJET/ACTIF/000 - PLAIRE - PERMIS HANGARS METALLIQUE/GABO/09/08/2021

Phase de projet:

PERMIS

Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être
considérés ni utilisés comme des plans d'exécution.

Date d'impression :

09/08/2021

**Anne
xes**

Maître d'oeuvre :

Laurent GEOFFROY
Architecte DPLG

39 boulevard de l'Océan 17 200 - ROYAN
05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
laurent.geoffroy@orange.fr



PERMIS DE CONSTRUIRE

EVALUATION NATURA 2000 ET SITE CLASSE



GABORIAU Christophe
EARL les deux eaux

Objet du projet : agrandissement de l'établissement

Maitres d'ouvrage des aménagements :

GABORIAU Christophe et EARL les deux eaux

Représentant : **Mr Christophe et Jules GABORIAU**

1 IDENTITE DU DEMANDEUR :

GABORIAU CHRISTOPHE ET EARL LES DEUX EAUX

SIRET : 54923909500020 / 39950201200020

51 route de la côte

La Baudissière

17550 DOLUS D'OLERON

Téléphone : 05.46.75.50.09

Mail : gaboriau.christophe17@orange.fr

Earllesdeuxeaux17@orange.fr

Site internet : www.gaboriau.com

Représentant : **GABORIAU Christophe et Jules**

Les établissements de Messieurs et Madame GABORIAU situés à Dolus contiennent leurs 2 Sociétés : « GABORIAU CHRISTOPHE » et « EARL LES DEUX EAUX ». Ces entreprises familiales ont été créées en 1989 et 1994

L'entreprise est composée de :

- 12 employés
- Adhère à la marque Marennes Oléron
- adhère à la marque STG « Moules de bouchots »
- Elle possède ses propres marques « l'huître Gaboriau » « Spéciales GABORIAU »
- sont certifiées BIO
- 15 ha de parcs à huîtres
- 10 km de pieux de bouchots et filières ?
- 15 ha de marais dont 8 en eau
- Un bâtiment ostréicole et mytilicole équipé de matériel professionnel de 650m²

La production est de 150 tonnes d'huîtres pour 800 tonnes vendues et 250 tonnes de moules pour 300 tonnes vendues

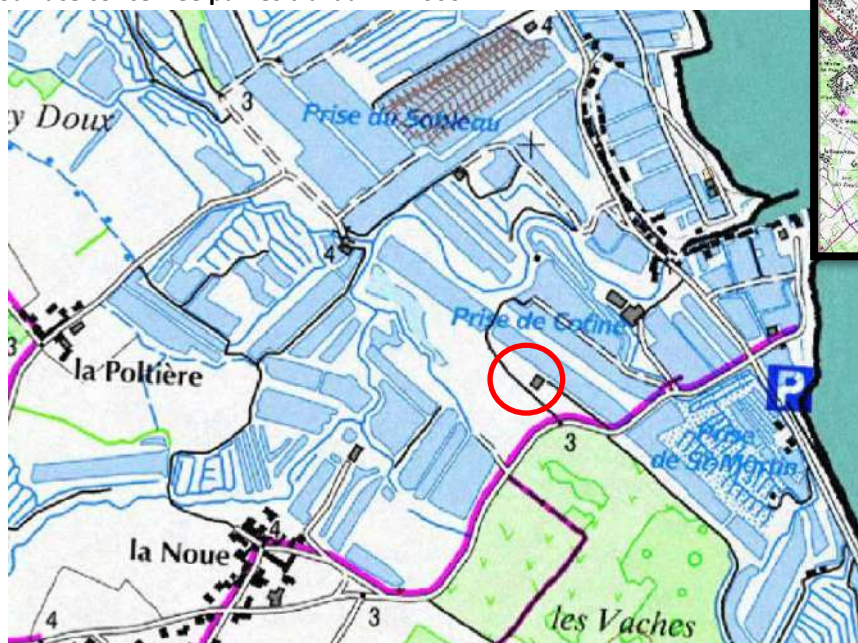
2 EMPLACEMENT DES TRAVAUX

2.1 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE GENERALE

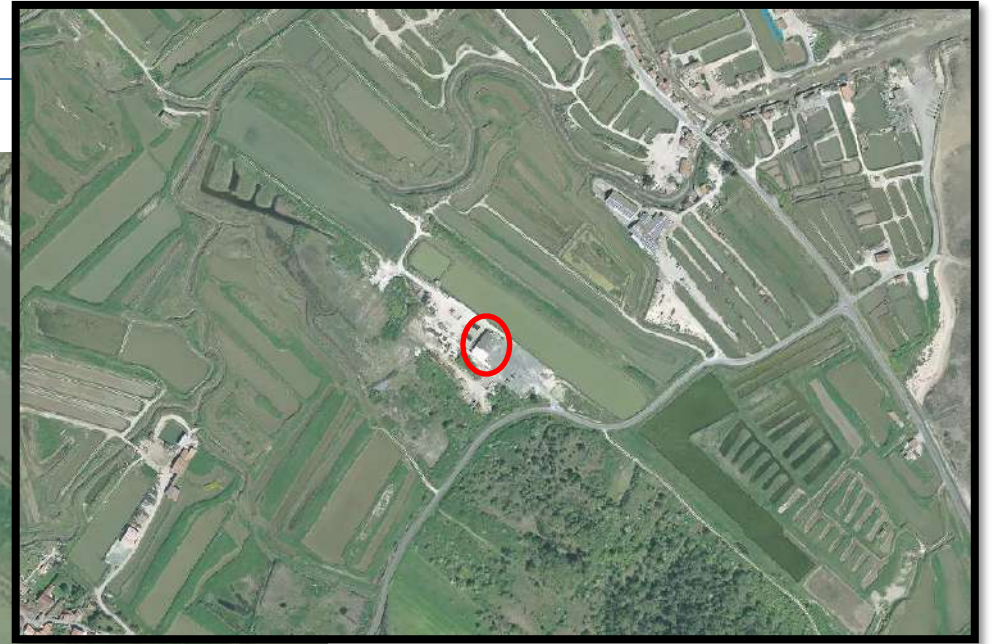
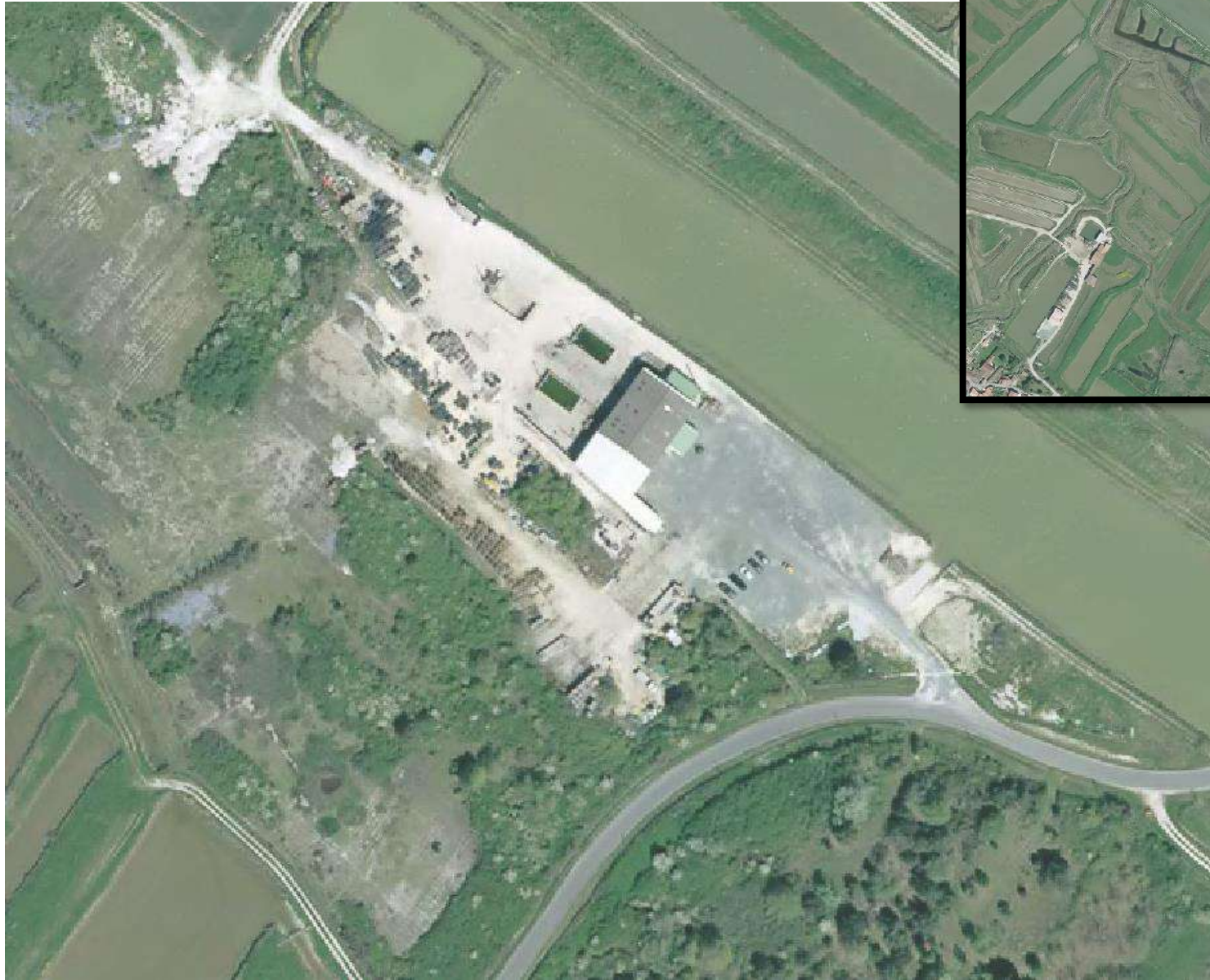
Communes : Dolus d'Oléron

Nom du site : Prise de Cotine

Surface concernée par les travaux : $\approx 1000\text{m}^2$



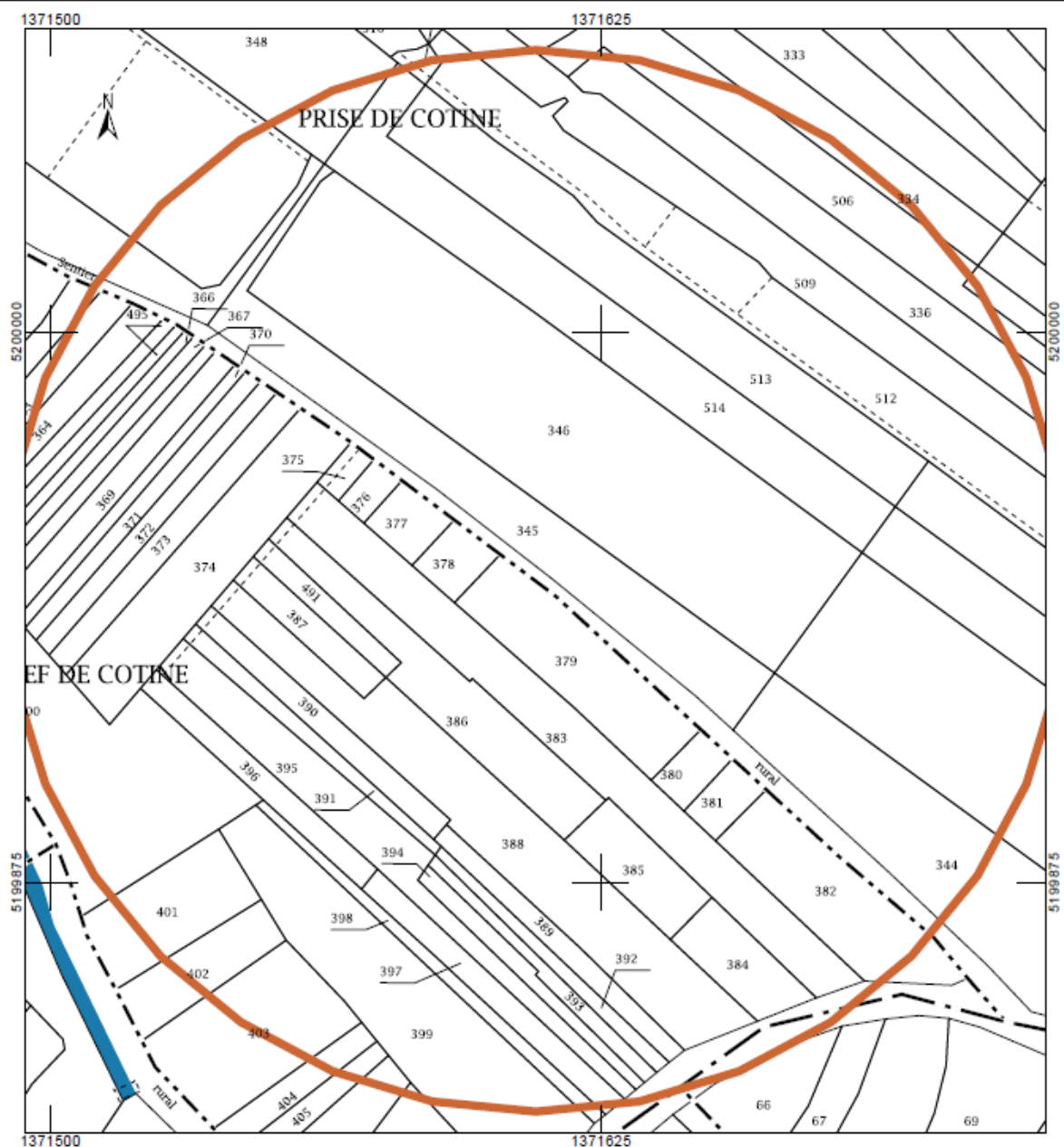
2.1.1 VUE AÉRIENNE



2.1.2 — PLAN CADASTRAL

Parcelle concernée n° BI 380 383 379 345

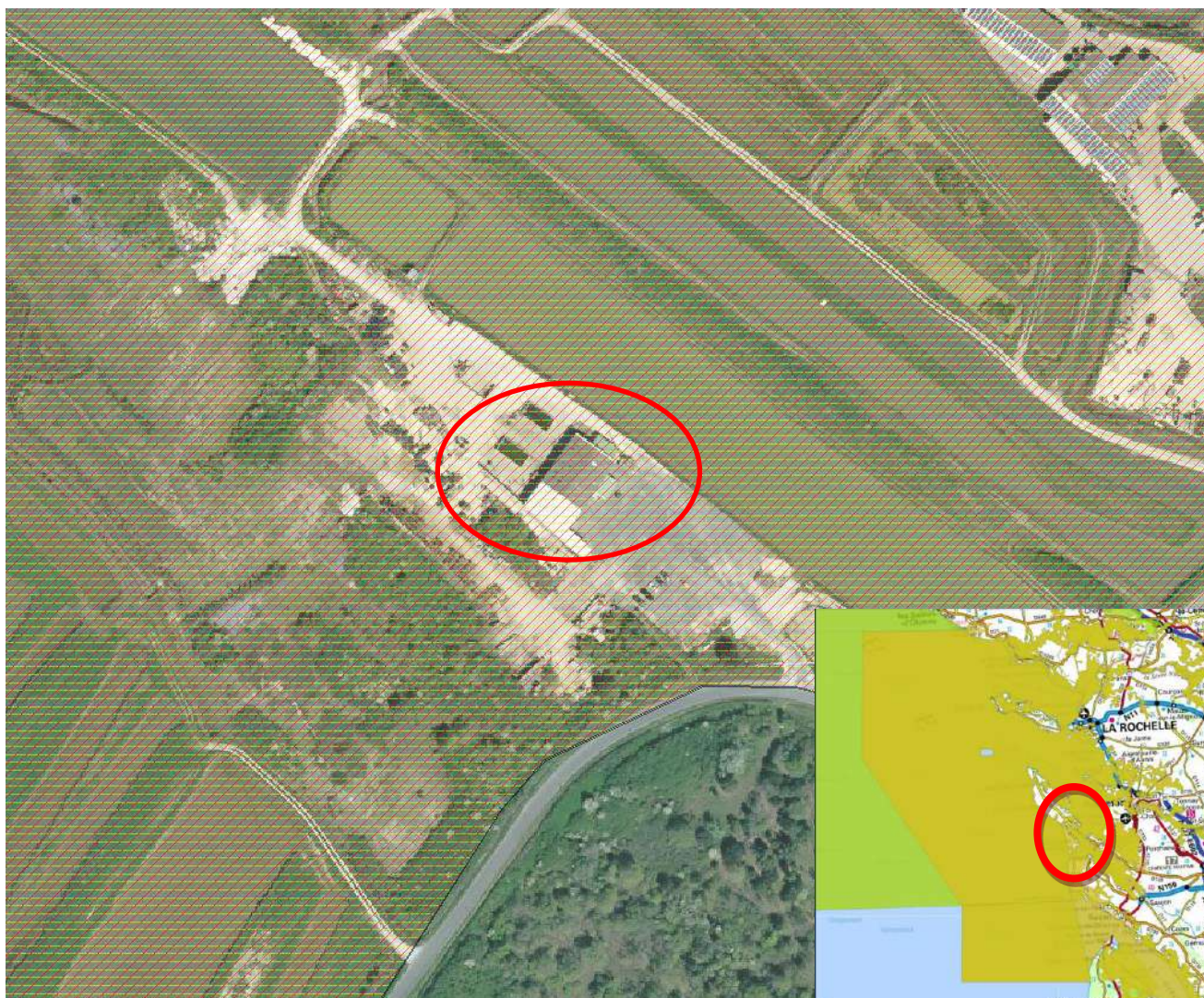
Département : CHARENTE MARITIME	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- PLAN DE SITUATION -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Pôle Topographique et de Gestion Cadastrale 28 ave De Fétilly Réception sur RDV 17020 17020 La Rochelle Cédex 1 tél. 05 46 30 68 04 -fax ptgc.170.la- rochelle@dgfp.finances.gouv.fr
Commune : DOLUS-D OLERON		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Section : BI Feuille : 000 BI 01		
Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/1250		
Date d'édition : 06/05/2019 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		



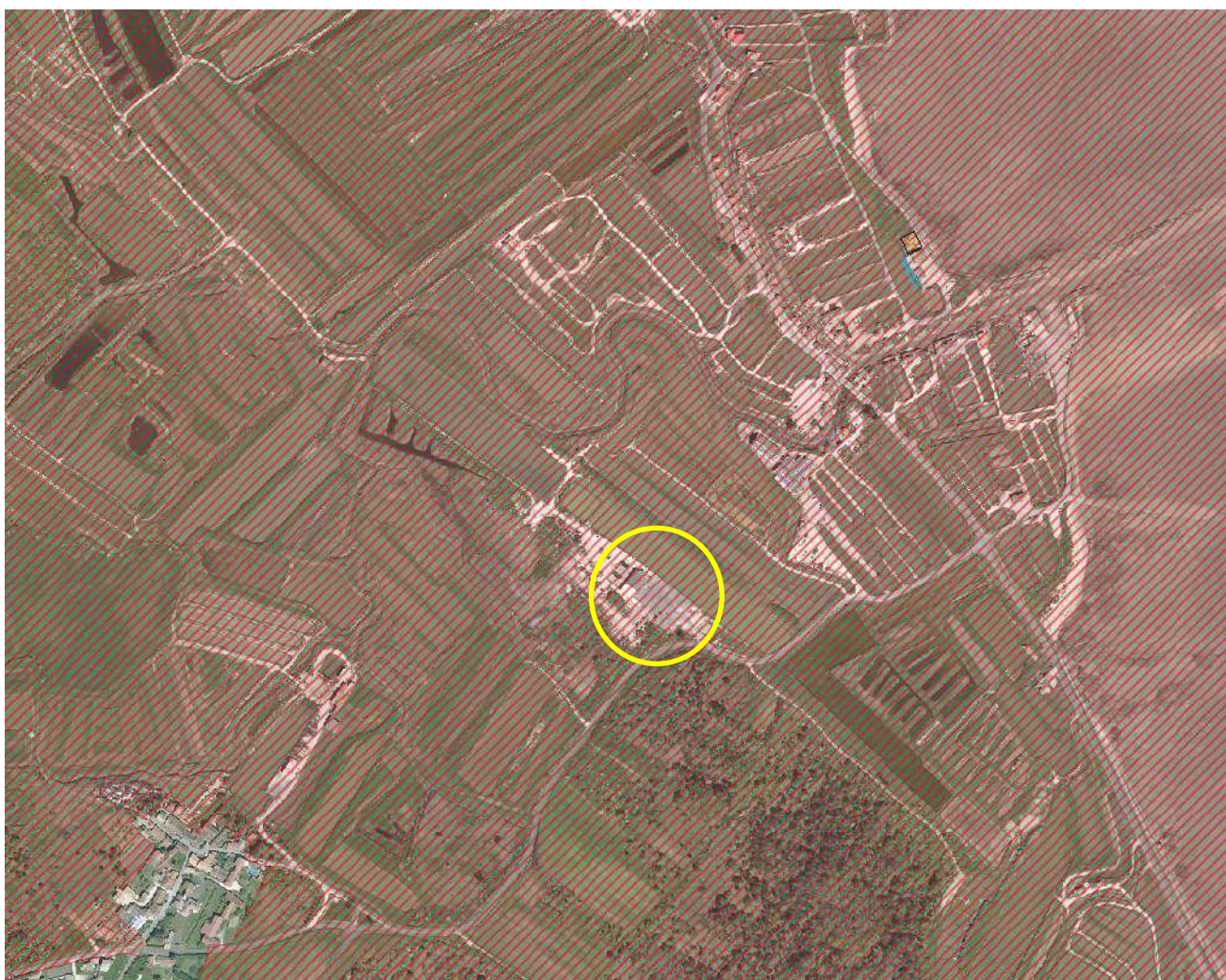
2.2 LOCALISATION PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

Les travaux sont dans un site de zone protégée où s'applique NATURA 2000 du Marais de Brouage et Ile d'Oléron.

N° Régional	Code Européen	Dépt.	Nom du site	Emprise du site
ZSC	SIC FR5400431	17	Marais de Brouage et Nord Oléron	Terrestre et marin
ZPS	ZPS FR5410028	17	Marais de Brouage, Ile d'Oléron	Terrestre et marin



2.3 LOCALISATION PAR RAPPORT AUX SITES CLASSES



Le site des travaux est en site classé, une autorisation au titre des sites avec évaluation d'incidence Natura 2000 est donc essentielle.

2.4 LES AUTRES ZONAGES DE LA ZONE DU PROJET

Caractéristiques de la zone :

ZNIEFF (1 ou 2)	ZSC	ZPS	Arrêté de biotope	Réserve naturelle	Réserve de chasse	Sites classés ou inscrits	PLU
Oui	oui	Non	Non	Non	Non	Oui	A2000 et Aou2000

2.4.1 PLU :

La prise de Cotine est identifiée comme zone A2000 et Ao2000

Les zones A2000 et Aou2000 sont localisées en risque naturel identifié au plan, et soumises à ce titre aux prescriptions réglementaires du PPRN.



Les travaux d'agrandissement sont pris en compte dans le règlement de PLU.

2.4.1 PPRL :

Le zonage du projet est en RS3 (très légèrement RS2) : la construction de nouveau bâtiment et l'extension de bâtiments existant est possible, sous réserve que l'emprise hydraulique de la totalité des bâtiments d'exploitation reste inférieure à 100% de l'emprise au sol hydraulique des bâtiments existants et dans la limite maximum de 1000m d'emprise.

3 NATURE ET OBJET DES TRAVAUX

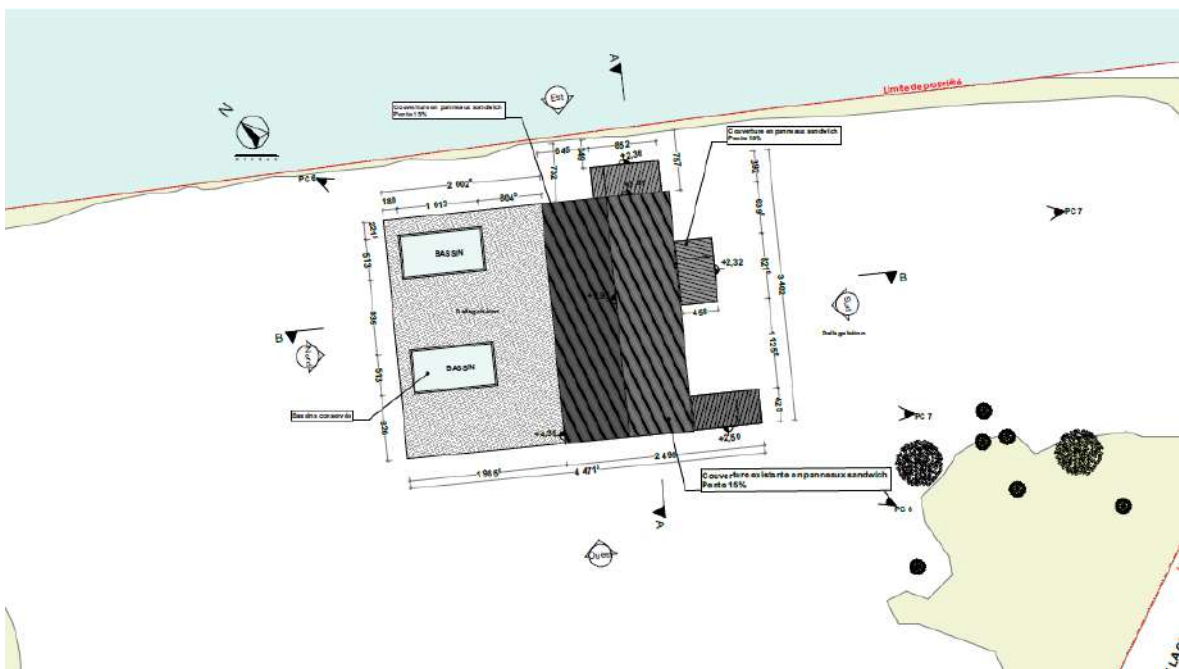
3.1 DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

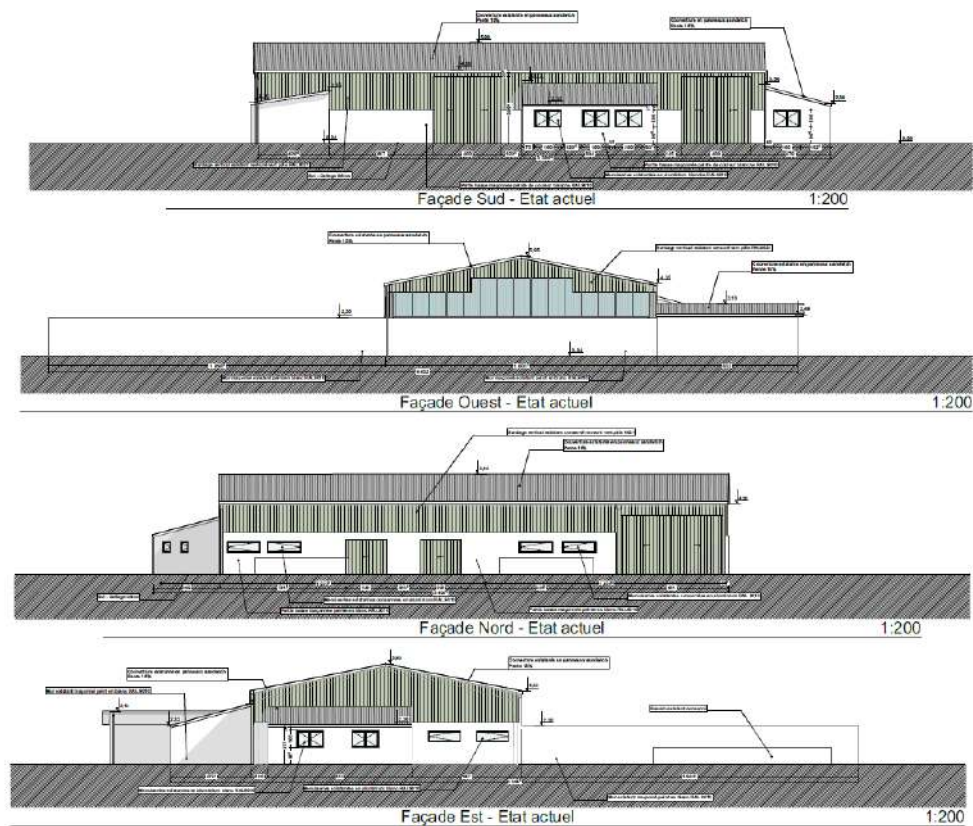
Les entreprises de M GABORIAU sont localisé sur DOLUS. Le bâtiment actuel de travail sert pour les huitres et les moules. La surface couverte actuelle est de 650m² (idem surface hydraulique).

Les extensions du batiments seront réitngrées dans le futur bâtiment pour améliorer la paysage.

L'entreprise GABORIAU Christophe et EARL les deux eaux, exploitent depuis de nombreuses années ce bâtiment.

Les plans ont été réalisés par Laurent GEOFFROY, architecte DPLG.





Objectifs des travaux :

1. Agrandissement du bâtiment d'élevage afin de d'améliorer les conditions de travail des salariés : séparation de la partie production d'huîtres et production de moules, déménagement des bureaux à l'étage (agrandissement avec mise en sécurité éventuelle du personnel)
2. Amélioration des conditions sanitaires avec mise en place d'une couverture au dessus des bassins

Avant de monter ce dossier 2 visites sur site avec les services de l'Etat ont été effectuées : ABF et DREAL ainsi que CCIO, Commune de Dolus et CRC17 . Ce dossier est le résultat des conclusions de celle-ci.

3.2 NATURE DES TRAVAUX

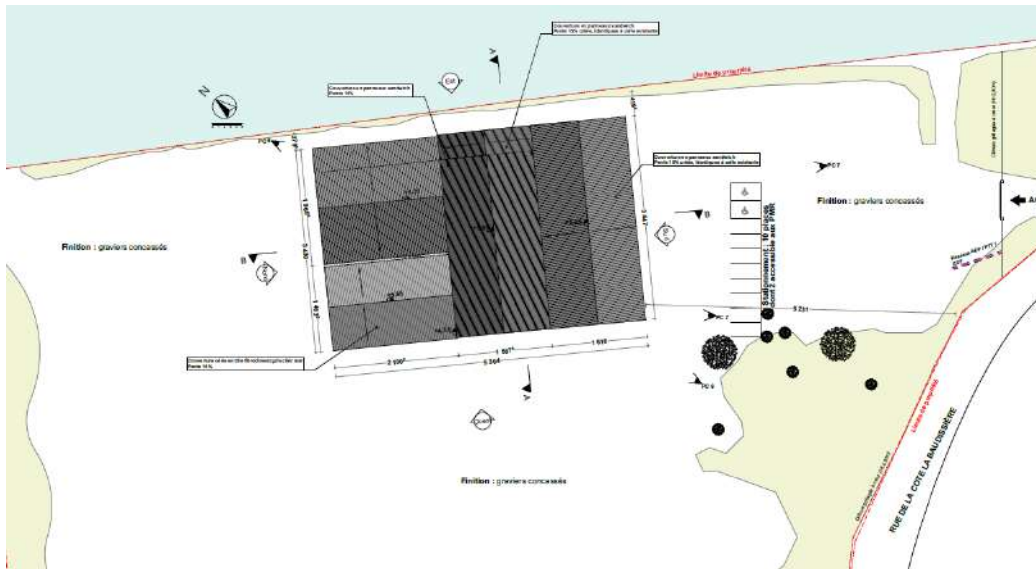
Les plans ont été réalisés par Laurent GEOFFROY, architecte DPLG.

3.2.1 SITUATION UNE FOIS LE PROJET REALISÉ

L'entreprise ROGER SAS réalisera les travaux

Une extension fermée, sur l'avant du bâtiment de 557m² sera créée. À l'arrière, une couverture métallique de 720m² sur les dégorgeoirs sera installée.

Le nouveau bâtiment fera environ 1830 m² dont 1100m² d'emprise hydraulique.



Les nouveaux bâtiments seront traités de même façon que ceux existants :

- Partie haute recouverte d'un bardage métallique nervuré, pose verticale de couleur anthracite.
- Partie basse maçonnée et peinte en blanc.
- Couverture en panneaux sandwich gris clair mat RAL 7035.
- Huisseries extérieures en aluminium de couleur gris RAL 9010.
- Clôture métallique et portail en aluminium de couleur gris.



Ils seront couverts d'une toiture à deux pans de 15% en panneaux sandwich, hauteur de 6,35 m au faitage et de 4,35m à l'égout.

Concernant l'aménagement extérieur :

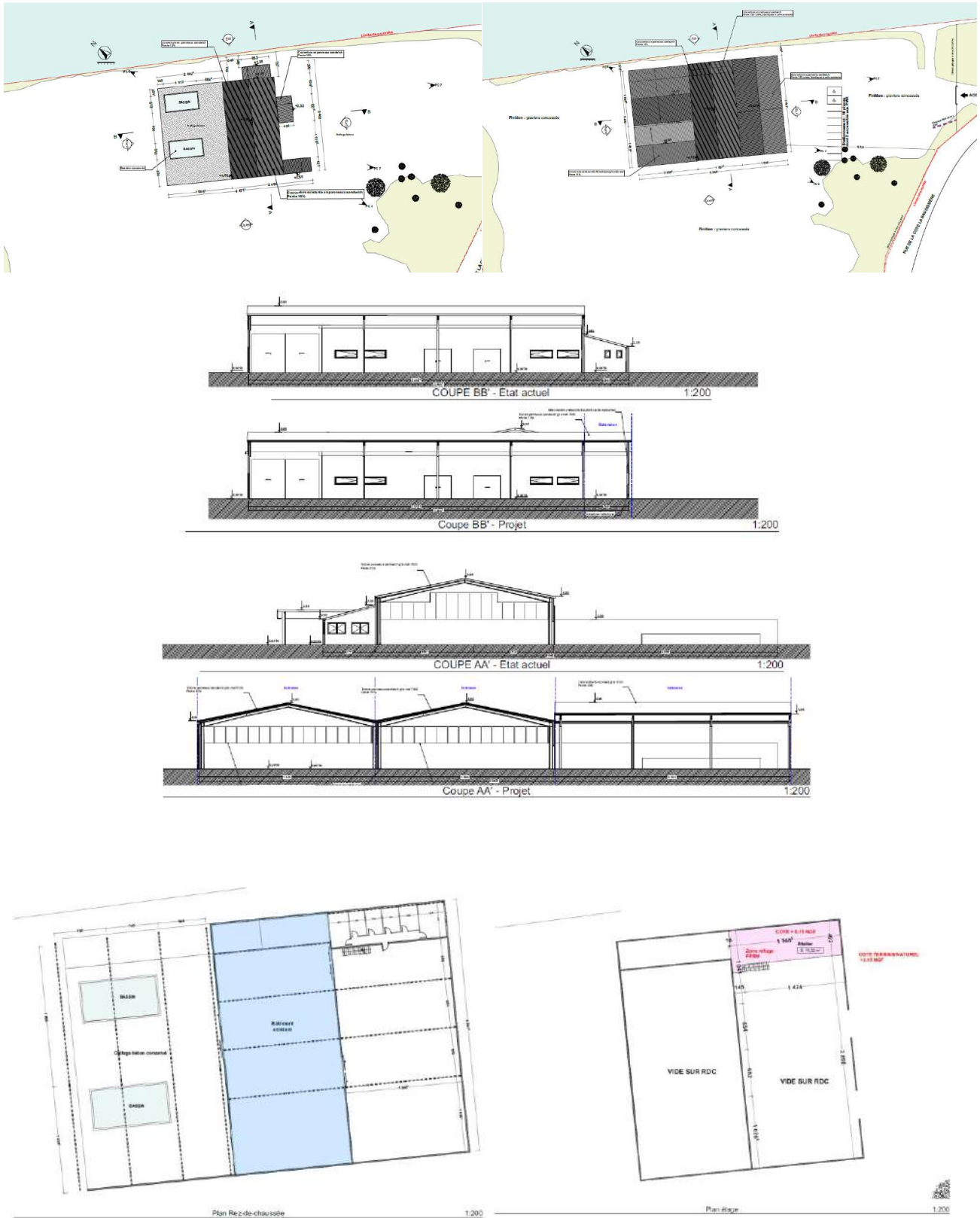
- Le terrain est plat et sera recouvert de graviers clairs concassés pour faciliter la circulation des engins agricoles et des véhicules des clients autour du bâtiment et au niveau de l'accès à la parcelle.
- Le terrain accueillera de nouvelles plantations au niveau des nouveaux stationnements afin de rendre l'ensemble esthétique.
- Il sera créé 10 places de stationnement dont 2 accessibles aux personnes à mobilité réduite, pour l'utilisation du bâtiment.
- Des clôtures d'une hauteur de 2,00m seront placées en périphérie du terrain ainsi qu'un portail métallique afin de contrôler d'accès à la parcelle.



- Les eaux pluviales seront infiltrées sur la parcelle.

Ce bâtiment permettra une nette amélioration des conditions de travail et des conditions sanitaires.

3.2.2 AVANT/APRES





Avant travaux



Après travaux

3.2.1 DEBLAIS /REMBLAIS :

Pas de remblais ni deblais

3.2.1 GESTION DES DÉCHETS ET REJETS :

Les déchets émis pendant les travaux seront acheminés à la déchetterie.

Aucun rejet ne sera effectué pendant et après les travaux.

3.2.2 APPORT DE MATÉRIAUX EXTÉRIEURS :

Il n'y aura pas d'apport de matériel extérieur mis à part les matériaux de construction qui seront apportés sur le site progressivement en fonction des besoins du chantier.

3.2.3 BRUITS :

Pendant les travaux, du bruit aura été engendré une partie de la journée. Mais le dérangement peut être considéré comme non significatif. Ces bruits peuvent être assimilables au bruit d'exploitation.

3.3 LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET

Les articles L 210-1 et suivants de la partie législative et les articles R. 214-1 à R. 214-56 de la partie réglementaire du Code de l'Environnement, réglementent les usages et les incidences sur les milieux naturels liés à l'eau. En application de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement, le projet peut être soumis aux rubriques suivantes de la nomenclature :

Rubriques potentiellement concernées	Nature de la rubrique	Régime dont relève le projet
3.3.1.0.	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la Zone asséchée ou mise en eau étant : 1 ° Supérieure ou égale à 1 ha (Autorisation) ; 2 ° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (Déclaration).	Non
1.2.0.	Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu : 1 ° D'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 euros (A) ; 2 ° D'un montant supérieur ou égal à 160 000 euros, mais inférieur à 1 900 000 euros (D).	Non

Les travaux sont intégrés à un permis de construire, ils doivent répondre à l'aspect du site classé de l'île d'Oléron par décret du 01 avril 2011, une autorisation spéciale ministérielle est requise à ce titre après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Charente-Maritime. Une évaluation d'incidence NATURA 2000 est annexée à ce dossier.

4 DOCUMENT D'INCIDENCE ET MESURES DE RÉDUCTIONS D'IMPACT

4.1 ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT AVANT LES TRAVAUX

4.1.1 ÉLÉMENTS DE DESCRIPTION GÉNÉRALE

—CLIMATOLOGIE, TEMPÉRATURE, PLUVIOMÉTRIE

Le climat est de type océanique, caractérisé par une relative douceur, des précipitations abondantes, relativement bien réparties et par une humidité atmosphérique élevée. L'été est néanmoins marqué par une période de déficit hydrique. Un ensoleillement fort, composante essentielle de l'exception climatique charentaise des climatologues, permet le maintien en aire disjointe d'un cortège d'espèces végétales et animales méridionales.



Données climatiques de la station				
Relevés de 2019 - La Rochelle				
	Température Minimale	Température Maximale	Hauteur de Précipitations	Durée d'ensoleillement
Janvier	3,8 °C	9,0 °C	57,3 mm	95,9 h
Février	5,4 °C	13,5 °C	30,3 mm	171,6 h
Mars	6,9 °C	14,5 °C	46,8 mm	225,2 h
Avril	7,7 °C	16,2 °C	56,8 mm	207,5 h
Mai	9,8 °C	18,6 °C	22,8 mm	272,8 h
Juin	14,0 °C	23,5 °C	35,1 mm	254,6 h
Juillet	17,4 °C	27,6 °C	32,9 mm	331,1 h
Août	16,4 °C	25,3 °C	16,8 mm	259,5 h
Septembre	14,3 °C	23,7 °C	68,8 mm	244,7 h
Octobre	13,0 °C	18,5 °C	116,8 mm	105,0 h
Novembre	7,6 °C	12,5 °C	216,5 mm	76,9 h
Décembre	6,7 °C	11,8 °C	125,1 mm	101,5 h

2019 - La Rochelle					
		Température minimale		Température maximale	
2019	Moyenne annuelle	10,3 °C		17,9 °C	
	Valeur quotidienne la plus basse	-1,5 °C	4 janvier 2019	4,3 °C	5 janvier 2019
	Valeur quotidienne la plus élevée	23,3 °C	25 juillet 2019	40,5 °C	27 juin 2019
Normales 1981 - 2010	Moyenne annuelle	9,5 °C		16,8 °C	
Records	Moyenne annuelle la plus basse	8,55 °C	2010	16,02 °C	2010
	Moyenne annuelle la plus élevée	10,61 °C	2014	18,04 °C	2003
	Valeur quotidienne la plus basse	-9,2 °C	01 mars 2005	-3,5 °C	08 février 2012
	Valeur quotidienne la plus élevée	23,7 °C	08 août 2003	40,5 °C	27 juin 2019
		Hauteur de précipitations		Nombre de jours avec précipitations	
2019	Total annuel	827,0 mm		120,0 j	
	Hauteur quotidienne la plus élevée	32,5 mm	23 septembre 2019		
Normales 1981 - 2010	Total annuel moyen	759,0 mm		113,9 j	
Records	Total annuel le plus bas	516,2 mm	2005	84,0 j	2015
	Total annuel le plus élevé	872,5 mm	2014	131,0 j	2001
		Durée d'ensoleillement		Nombre de jours avec bon ensoleillement	
2019	Total annuel	2347,3 h		100,0 j	
Normales 1991 - 2010	Total annuel moyen	-		-	
Records	Total annuel le plus bas	2136,2 h	2016		
	Total annuel le plus élevé	2411,7 h	2018	118,0 j	2018

4.2 INCIDENCES DU PROJET SUR LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

4.2.1 INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION EN EAU :

— sans objet.

4.2.2 INCIDENCE DU REJET DES EAUX :

— sans objet..

4.2.3 INCIDENCES DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX :

Les travaux seront réalisés par une entreprise externe, en attente de validation des devis.

Des engins seront acheminés sur site à l'aide d'un porte-engin. Ils resteront sur place le temps des travaux.

L'entretien de l'engin se fera hors site, sauf panne exceptionnelle et blocage. La vérification périodique des engins doit être à jour.

Date prévisionnelle de début de travaux : janvier 2022

Date prévisionnelle de fin de travaux : mars 2022

Durée : 3 mois en fonction météo

4.2.4 INCIDENCE AVEC LES MILIEUX AQUATIQUES :

4.2.4.1 INCIDENCE SUR LES ZONES HUMIDES / ZONES INONDABLES

_sans objet

4.2.5 INCIDENCES SUR LA SANTÉ, LA SALUBRITÉ PUBLIQUE, LA SÉCURITÉ CIVILE, L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

— sans objet

4.2.6 INCIDENCES DU PROJET SUR LE PAYSAGE

Les 2 bâtiments seront intégrés au site existant. Avec l'avis en amont du dépôt du dossier de la DREAL, de l'ABF et de la CCIO. Une visite de site a été effectuée pour valider le principe du projet, ensuite, M GABORIAU a envoyé pour validation ses esquisses

4.2.7 AUTRES INCIDENCES ÉVENTUELLES :

— sans objet

4.3 INCIDENCES SUR LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DES SITES NATURA2000

4.3.1 DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000

Les travaux sont dans un site de zone protégée où s'applique NATURA 2000 du Marais de Brouage et Nord Oléron (SIC) et du Marais de Brouage, Ile d'Oléron (ZSP).

Tableau 1 : liste des sites NATURA 2000 littoraux et marins

N° régional	Code Européen	Dépt. (s)	Nom du site	Emprise du site	Cocher les sites concernés
ZSC	SIC FR5400431	17	Marais de Brouage et Nord Oléron	Terrestre et marin	x
ZPS	ZPS FR5410028	17	Marais de Brouage, Ile d'Oléron	Terrestre et marin	x

4.3.1.1 HABITATS INVENTORIÉS :

20 habitats d'intérêt communautaire ont été répertoriés sur le site Natura 2000 du Marais de Brouage et nord-Oléron, dont 4 sont classés prioritaires par la Directive.

Les habitats d'intérêt communautaire couvrent au total plus de la moitié de la surface du site Natura 2000 (52.54 %), soit 13 734 ha sur une surface totale de 26 142 ha.

Les habitats classés d'intérêt prioritaire par la « Directive Habitat » sont présents à hauteur de 1 423 ha, ce qui représente plus de 10 % du recouvrement total des habitats d'intérêt communautaire inventoriés.

Le complexe estuarien qualifie le site Natura 2000 « Marais de Brouage et nord-Oléron » comme un des grands sites estuariens de la façade atlantique française au sein duquel de nombreuses communautés végétales et animales sont inféodées.

Par ailleurs, une de ses originalités réside dans sa forte dépendance vis-à-vis de certaines activités humaines (conchyliculture, pisciculture...) qui ont contribué à étendre leur répartition et à permettre pour certains, d'assurer leur entretien et leur maintien en bon état de conservation : les 1387 hectares de « Lagunes côtières » EUR 1150* en sont l'exemple le plus frappant.

4.3.1.2 ESPECES INVENTORIEES :

(Source : rapport de synthèse : Communauté de commune Marennes)

4.3.1.2.1 AVIFAUNE :

Au total, 253 espèces d'oiseaux ont été observées sur le site Natura 2000 en 2010, dont 105 nicheuses.

Les espèces les plus fréquentes sont soit des oiseaux effectivement abondants et largement répartis dans la zone d'étude (Cisticole des joncs, Alouette des champs), soit des espèces hautement détectables (Aigrette gazette, Tadorne de Belon, Busard des roseaux) à forte dispersion.

4.3.1.2.2 FAUNE :

L'inventaire naturaliste a permis de recenser les espèces suivantes :

- 36 espèces de mammifères (hors chauves-souris) dont 2 citées à l'annexe II de la Directive Habitats (aussi en annexe IV).
- 20 espèces de chauves-souris, toutes citées à l'annexe IV dont 8 visées à l'annexe II.
- 16 espèces d'amphibiens dont 7 citées à l'annexe IV.
- 11 espèces de reptiles dont 1 citée à l'annexe II (aussi en annexe IV) et 4 citées uniquement à l'annexe IV.
- 50 espèces d'odonates (libellules) dont 2 citées à l'annexe II (1 espèce est aussi à l'annexe IV).
- 58 espèces de rhopalocères (« papillons de jour ») dont 1 citée à l'annexe II, citée aux deux annexes II et IV et une 1 autre espèce uniquement à l'annexe IV.
- 3 espèces de coléoptères citées à l'annexe II (2 espèces sont aussi à l'annexe IV).
- 2 espèces de poissons d'intérêt communautaire peuvent potentiellement fréquenter le site (Alose feinte – Annexe II et Esturgeon d'Europe – Annexes II et IV) mais aucune étude n'a été réalisée afin d'infirmer ou de confirmer ces suppositions.

Les 20 espèces citées à l'annexe II de la Directive Habitats ont fait l'objet d'une évaluation de leur statut de conservation

Exemple d'espèce : la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), le Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*), le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

4.3.1.2.3 LA FLORE

Le FSD du site mentionne la présence de 2 espèces végétales inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat :

- le Cynoglosse des dunes (*Omphalodes littoralis*)
- le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*)

Si le Cynoglosse est bien effectivement présent sur le site, il n'en va pas de même pour le Liparis de Loesel dont une station existe (-ait ?) à moins de 200 m à l'ouest du périmètre du site Marais de Brouage-Oléron mais au sein d'un autre site, contigu, celui des « Landes de Cadeuil » n°FR 5400465.

Omphalodes littoralis est connu de longue date sur l'île d'Oléron, notamment sur sa côte ouest, où les systèmes dunaires mieux développés et zonés, sont beaucoup plus favorables que ceux de la côte est. Néanmoins un petit secteur de

présence est attesté depuis au moins 20 ans, à l'intérieur et en limite de la Réserve Naturelle du Marais de Moëze, entre le camping OSTREA au nord et la pointe des Doux au sud, soit l'équivalent d'un linéaire de 2500 m environ.

4.3.2 ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU DOCOB

Le DOCOB a été approuvé le 4 mars 2013.

4.3.3 LES HABITATS NATURELS DE LA ZONE DU PROJET

Les inventaires réalisés dans le cadre dans la démarche Natura 2000 par la LPO, ont inventorié le site d'étude, en tant que cellule « prairial ». une erreur a du se glisser au moment de l'inventaire NATURA2000 car le site est bâti depuis de très nombreuses années. Date du dernier permis 1990.

A proximité du marais conchylicole

4.3.3.1.1 LAGUNES COTIERES (1150)

Ce type d'habitat est très bien représenté sur l'ensemble du site Natura 2000.

En marais d'Oléron, cet habitat s'étend sur plus de 1020 ha en situation dominante, et sur plus de 203 ha en complexe avec d'autres habitats de la Directive, ce qui représente un recouvrement relatif de près de 50% de la surface totale du marais.

En marais de Brouage cet habitat s'étend sur une surface relative de 459ha (soit 9.6% de la surface totale du marais) dont 154ha sont des formations complexes. Il est exclusivement présent dans le marais salé, à l'exception d'une infime fraction en marais saumâtre.



Etendues côtières d'eau salée d'origine anthropique créée à des fins aquacoles (saliculture, pisciculture puis conchyliculture). Cet habitat de lagune se caractérise par des apports d'eau salée plus ou moins réguliers (marée, réseaux de chenaux et fossés), d'eau douce (apport variable selon pluviométrie) et des sorties par évaporation en été pouvant conduire jusqu'à une phase d'assec pour certaines d'entre elles. Elles voient donc leur salinité varier de manière importante au cours de l'année.

Le complexe lagunes/habitats halophiles associés (salicorniaies, prés salés atlantiques et thermo-atlantiques, fourrés halophiles...) se révèle être tout à fait remarquable sur ce site, d'autant plus qu'une part importante des lagunes étant plus ou moins à l'abandon, présentent une végétation luxuriante en très bon état de conservation.

Les lagunes présentes sur le site ont été créées et entretenues par l'Homme à des fins aquacoles, or peu à peu ces pratiques se perdent, les lagunes souffrent de déprise. Le renouvellement des eaux salées n'étant plus ou mal permis, l'habitat se dégrade peu à peu et à terme peut évoluer vers des habitats moins originaux.

*Globalement, le site offre tous les stades possibles d'état de conservation des lagunes, de faciès très bien conservés à d'autres dont le déclassement serait discutable. Il s'avère, **selon les observations sur le terrain que les lagunes les mieux conservées sont celles exploitées de manière extensive par les conchyliculteurs**, car en plus d'offrir de belles eaux végétalisées, ces espaces offrent des complexes périphériques herbacés et frutescents luxuriants et esthétiques. A contrario, les lagunes exploitées de manière intensive, ainsi que celles **abandonnées** depuis longtemps, présentent un **intérêt patrimonial moindre lié à un excès ou à une carence de gestion**. En définitive, l'état de conservation des milieux de lagune, malgré les fortes disparités observées, peut être qualifié de moyen.*

La préservation de cet habitat étant dépendante de son mode de gestion hydraulique, il est recommandé de favoriser la reprise d'activités conchylicoles extensives pour favoriser un renouvellement et un entretien régulier des voies de circulation de l'eau salée.(MNHM)

L'agrandissement des bâtiments conchylicoles de l'entreprise ne vont pas impacter l'habitat lagune, en effet, ils sont sur des terres pleins déjà exploité depuis 1989.

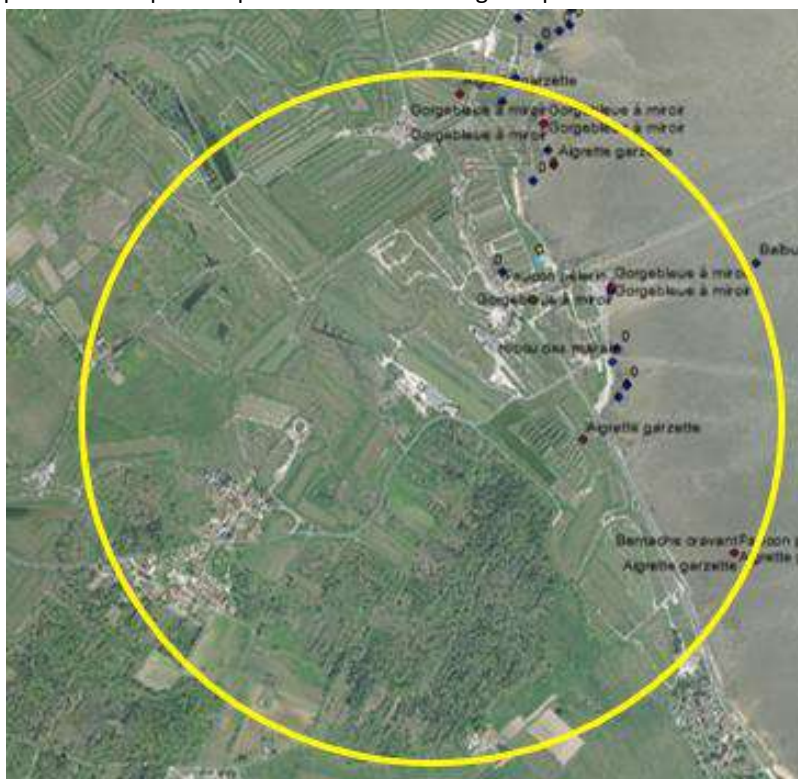
4.3.4 LES ESPÈCES FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES

4.3.4.1 FLORE,

Omphalodes littoralis seule espèce végétale d'intérêt communautaire identifiée sur le site Natura 2000, n'est pas présente sur le site.

4.3.4.2 FAUNE :

Cette analyse fait état de la présence d'espèces animales d'intérêt communautaire à proximité du site et dont les capacités de dispersion peuvent laisser envisager la présence sur le site même.



En jaune rayon de 1km autour du site

4.3.4.2.1 ESPÈCES OBSERVÉES A PROXIMITÉ DU SITE :

- Site d'alimentation pour certains Ardéidés (**aigrettes garzette,**)
- Gorge Bleu à miroir



4.3.1 LES INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Sur le site précis des travaux, il n'y a pas d'espèce floristique et faunistique (pas de reproduction ou de nidification sur le site) reconnue au sein de NATURA 2000.

Aucun habitat ne sera impacté lors des travaux. En effet, actuellement à l'avant du bâtiment nous avons une plateforme de travail avec un parking en calcaire. Et à l'arrière du bâtiment, une plateforme de travail et des dégorgeoirs sont présents. Aucun impact ne se fera sur les habitats et la faune absents du site précis des travaux.

La cellule paysagère est inventoriée en « prairial », mais cela doit être dû à une erreur de zonage, en effet, le bâtiment d'exploitation et le parking sont présents depuis de nombreuses années, bien avant la mise en place de Natura2000 sur la zone.

Le trafic, et le public seront équivalents.

Pendant les travaux, la pelle et les camions engendreront du bruit une partie de la journée. Mais le dérangement peut être considéré comme non significatif. L'activité conchylicole étant sur le site, les espèces Faunistiques, à proximité, sont habituées au bruit d'exploitation.

L'exploitation des bâtiments n'entraînera pas de nuisances sonores et olfactives significatives : aucune incidence significative.

Nous pouvons considérer l'impact de ce projet comme non significatif, sur les habitats et espèces.

4.1 COMPATIBILITE AVEC LE SCHÉMA DIRECTEUR OU LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Les orientations D27 et D40 du SDAGE Adour Garonne, concernant la préservation, restauration et la gestion des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux sont respectées.

4.1.1 SDAGE

4.1.1.1 D27 PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES A FORTS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

« Pour toute opération soumise à autorisation ou à déclaration sur « les milieux aquatiques ou humides à forts enjeux environnementaux » du SDAGE, le document évaluant son impact sur l'environnement doit vérifier que le projet ne portera pas atteinte aux fonctionnalités des milieux.

L'opération ne peut être autorisée ou acceptée que si elle ne remet pas en cause de manière significative ces fonctionnalités, ou si les mesures compensatoires (ou autres), adaptées à l'enjeu identifié, visent à réduire de manière satisfaisante son impact sur l'état écologique de ces milieux. Dans ce cas, l'autorité administrative prescrit au maître d'ouvrage des dispositifs de suivi des travaux et d'évaluation de l'efficacité des prescriptions et des mesures compensatoires (article L. 214-1-I du code de l'environnement), en tenant compte de l'importance des projets et de la sensibilité des milieux. »

4.1.1.2 D40 ÉVITER, RÉDUIRE OU, A DÉFAUT, COMPENSER L'ATTEINTE AUX FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

« Tout porteur de projet doit, en priorité, rechercher à éviter la destruction, même partielle, ou l'altération des fonctionnalités et de la biodiversité des zones humides, en recherchant des solutions alternatives à un coût raisonnable.

Lorsque le projet conduit malgré tout aux impacts ci-dessus, le porteur de projet, au travers du dossier d'incidence :

- identifie et délimite la « zone humide » (selon la définition de l'article R. 211-108 du CE et arrêté ministériel du 24/06/2008 modifié en 2009) que son projet va impacter ;
- justifie qu'il n'a pas pu, pour des raisons techniques et économiques, s'implanter en dehors des zones humides, ou réduire l'impact de son projet ;
- évalue la perte générée en termes de fonctionnalités et de services écosystémiques* de la zone humide à l'échelle du projet et à l'échelle du bassin versant de masse d'eau ;
- prévoit des mesures compensatoires aux impacts résiduels. Ces mesures sont proportionnées aux atteintes portées aux milieux et font l'objet d'un suivi défini par les autorisations.

Les mesures compensatoires doivent correspondre à une contribution équivalente, en termes de biodiversité et de fonctionnalités, à la zone humide détruite.

En l'absence de la démonstration que la compensation proposée apporte, pour une surface équivalente supérieure ou inférieure à la surface de zone humide détruite, une contribution équivalente en termes de biodiversité et de fonctionnalités, la compensation sera effectuée à hauteur de 150% de la surface perdue (taux fondé sur l'analyse et le retour d'expérience de la communauté scientifique). La compensation sera localisée, en priorité dans le bassin versant de la masse d'eau impactée ou son unité hydrographique de référence (UHR) ; en cas d'impossibilité technique, une justification devra être produite.

Le projet d'extension n'a pas d'impact sur les zones humides.

4.1.2 LE SAGE SEUDRE

Les orientations QM3-4 et QM3-5 du SAGE Seudre (découlent des orientations du SDAGE ci-dessus), concernant la protection des milieux humides, leur restauration et les compensations possibles sont prises en compte.

Le projet d'extension n'a pas d'impact sur les milieux humides.

4.1.2.1 ORIENTATION QM3 PROTÉGER LES MILIEUX HUMIDES, VALORISER LEURS FONCTIONNALITÉS, RESTAURER LES MILIEUX DÉGRADÉS, GÉRER LES SYSTÈMES ANTHROPIQUES

Disposition QM3- 4 : Accompagner les porteurs de projets pour limiter l'impact des aménagements sur les zones humides

-Accompagnement réalisé avec visite de terrain avec DREAL et DDTM.

Disposition QM3- 5 : Préciser les modalités pratiques de compensation en cas d'altération ou de destruction de zones humides (selon disposition SDAGE D40 ci-dessus)

-Cf. mesures de compensation ci-dessous

5 PARTIE 5 : LES MOYENS DE SURVEILLANCE PRÉVUS

L'entreprise entretiendra l'ensemble de ses bâtiments, ses structures d'élevage et ses marais régulièrement, tout en respectant la réglementation.